

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844
Website: www.au.int

FI19734 - 24

**RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE
L'UNION AFRICAINE POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE
2016**

Table des matières

RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'UNION AFRICAINE POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2016	1
Table des matières	1
Liste des acronymes et abréviations	2
Déclaration de transmission	3
Rapport de la responsabilité de l'Administration	4
Rapport du Conseil des vérificateurs externes des comptes de l'Union africaine	4
EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS, ANALYSE ET NOTES EXPLICATIVES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2016	5
Rapprochement des soldes reformulés : État de performance financière	52
Risque de taux d'intérêt.....	56
État de la situation financière	60
État des variations des capitaux propres	64
Tableau des flux de trésorerie	65
Tableau de comparaison des montants du budget et des montants en espèces réels 67	
Fonds général.....	75
26 536.....	75
18 347.....	75
--- 000 ---	104

Liste des acronymes et abréviations

ACALAN	Académie africaine des langues, Bamako (Mali)
CAERT	Centre Africain d'Études et de Recherche sur le Terrorisme, Alger (Algérie)
AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
Mission UA-Ligue arabe	Délégation permanente de l'Union africaine auprès de la Ligue arabe, le Caire (Égypte)
UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
CUADI	Commission de l'Union africaine sur le droit international
AUSARO	Mission de l'Union africaine en Afrique australe, Lilongwe (Malawi)
CELHTO	Centre d'Études Linguistiques et Historiques par Tradition Orale (CELHTO), Niamey (Niger)
ECOSOCC	Conseil économique, social et culturel
Mission UA-UE-ACP	Mission permanente de l'Union africaine auprès de l'UE et des ACP, Bruxelles (Belgique)
IBAR	Bureau Interafricain pour les ressources animales (IBAR), Nairobi (Kenya)
IAPSC	Conseil phytosanitaire interafricain, Yaoundé (Cameroun)
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
PANVAC	Centre vétérinaire panafricain, Debrezeit (Éthiopie)
PAP	Parlement panafricain
COREP	Comité des représentants permanents
OSP	Opérations de soutien à la paix
SAFGRAD	Bureau spécialisé de l'Union africaine pour la promotion de la recherche agricole et le développement des zones semi-arides de l'Afrique
STRC	Commission scientifique, technique et de recherche, Abuja (Nigeria)
UA-ONUG	Mission permanente d'observation de l'UA auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (Suisse)
UA-ONU- NEW YORK	Mission permanente d'observation de l'union africaine auprès des Nations Unies à New York (USA)
CEA	La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

Déclaration de transmission

Conformément au Règlement financier (RF) de l'UA, j'ai le plaisir de présenter les états financiers annuels consolidés de l'Union africaine pour l'exercice clos au 31 décembre 2016. Les États financiers, les politiques comptables et les notes qui s'y rattachent ont été préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et au Règlement financier de l'Union africaine.

RÉSULTATS

L'excédent de 22.492 USD pour l'exercice en considération (contre un déficit de 23.875 USD en 2015) a été ajouté au Fonds général.

VERIFICATEUR INDEPENDANT DES COMPTES

Les états financiers ont été vérifiés par le Conseil des vérificateurs externes de l'Union africaine, dont l'opinion est prise en compte dans le présent rapport financier.

S.E. Moussa Faki Mahamat,
Président,
Commission de l'Union africaine

2017

Rapport de la responsabilité de l'Administration

L'Administration est responsable de la préparation des états financiers de chaque exercice, qui reflètent une image fidèle de la situation financière de l'Union en fin d'exercice et ses performances financières pour l'exercice clos à cette date. Elle est chargée d'assurer que l'Union conserve des documents financiers appropriés et suffisamment probants pour expliquer les opérations de l'Union ; de communiquer avec une précision raisonnable à tout moment la situation financière de l'Union, afin de permettre l'établissement des états financiers de l'Union, conformément aux méthodes de préparation prescrites pour les rapports financiers. L'Administration est également responsable de la protection de l'actif de l'Union et de la prise de mesures raisonnables pour la prévention et la détection des fraudes et autres irrégularités.

Elle reconnaît la responsabilité de la préparation et de la présentation exacte d'états financiers exempts de déclarations erronées et d'erreurs matérielles substantielles découlant d'une fraude ou d'une erreur. Elle reconnaît également la responsabilité de :

- (i) La conception interne, de la mise en œuvre et du suivi interne du contrôle nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, en raison de fraudes ou d'erreurs ;
- (ii) Du choix de pratiques comptables appropriées et de leur application systématique ; et
- (iii) De la formulation de jugements et d'évaluations comptables raisonnables dans de telles circonstances.

Dans la préparation des états financiers, l'Administration a évalué la capacité de l'Union, en tant qu'organisation, à poursuivre ses activités, et a révélé, le cas échéant, les problèmes concernant l'utilisation de la base de l'activité dans la préparation des états financiers. L'Administration n'a rien remarqué indiquant que l'Union ne constituera pas un sujet de préoccupation croissante pour au moins les douze prochains mois suivant la date de la présente déclaration.

L'Administration reconnaît que les vérificateurs indépendants des états financiers ne la soulagent en rien de sa responsabilité.

Approuvée par l'Administration le _____ 2017 et signée en son nom par :

Assietou Sylla Diouf

Directrice, programmation, budget, finances
et comptabilité, CUA

S.E. Kwesi Quartey

Vice-président, CUA

Rapport du Conseil des vérificateurs externes des comptes de l'Union africaine

EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS, ANALYSE ET NOTES EXPLICATIVES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2016

1. PRÉSENTATION SOMMAIRE DE L'UNION AFRICAINE

1.1. Entité comptable

L'Union africaine compte 54 États Membres au 31 décembre 2016. Elle a été créée le 26 mai 2001 et a été lancée le 9 juillet 2002. Elle est chargée de conduire l'intégration rapide de l'Afrique, la prospérité et le développement durable du Continent, en encourageant l'unité politique et économique, la solidarité, la cohésion et la coopération entre les peuples et les États africains, et aussi de la construction de partenariats à travers le monde. La création de l'UA marque un jalon important dans l'histoire du Continent, en ce que sa vision et ses objectifs mettent davantage l'accent sur « le développement axé sur les peuples » et sur un programme de transformation. La vision de l'UA est de construire une Afrique intégrée, prospère et paisible. Une Afrique dirigée et gérée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique dans l'arène internationale.

Les objectifs de l'Union sont, entre autres :

- Accélérer l'intégration politique et socio-économique du continent ;
- Promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent ;
- Asseoir des principes et des institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance ;
- Promouvoir le développement durable aux plans économique, social et culturel ;
- Œuvrer en étroite collaboration avec les partenaires internationaux appropriés à l'éradication de maladies évitables et à la promotion de la bonne santé sur le continent ; et
- Coordonner et harmoniser les politiques entre les communautés économiques régionales existantes et celles à venir pour atteindre progressivement les objectifs de l'Union.

Les objectifs ci-dessus sont fondés sur les principes de l'Acte constitutif de l'Union, y compris le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes et les valeurs axées sur les peuples.

L'Union africaine est constituée d'organes politiques et administratifs. L'organe suprême de prise de décision est la Conférence de l'Union composée de tous les chefs d'État ou de gouvernement des États membres de l'Union africaine. L'UA dispose d'un organe représentatif, le Parlement panafricain qui compte 265 membres élus par les Assemblées législatives nationales des États membres de l'Union africaine.

Entre autres institutions politiques de l'Union africaine, il ya :

- Le Conseil exécutif, composé des ministres africains des Affaires étrangères, chargé de la préparation des décisions de la Conférence ;
- Le Comité des représentants permanents, composé des ambassadeurs des États Membres de l'UA accrédités à Addis-Abeba ;
- Le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC), un organe consultatif de la société civile ; et
- Le Conseil de paix et de sécurité, composé de 15 membres choisis sur une base régionale par la Conférence, a l'effet de prévenir, gérer et résoudre les conflits, et aussi de consolider la paix dans le cadre d'opérations post-conflit, ainsi que d'élaborer des politiques communes de défense.

Les États membres devraient fournir des efforts considérables. Les organes régionaux et continentaux tels que les CER et l'UA ont un rôle important à jouer en matière de facilitation, surtout en ce qui concerne :

- L'élaboration de politiques et de stratégies ;
- Le rôle de coordonnateurs et de catalyseurs de programmes socio-économiques et d'intégration ;
- La construction de consensus et la conduite de plaidoyers ;
- Le partage d'expériences et d'informations ; et
- L'élaboration d'un cadre de mise en œuvre des conditions favorables nécessaires pour asseoir la paix, la sécurité, la stabilité politique et la croissance.

Au fil du temps, l'UA a adopté un certain nombre de documents importants établissant des normes au niveau continental, pour compléter ceux en vigueur lors de sa création. Parmi ces documents, il y a : « la Convention de l'Union africaine sur la lutte et la prévention et la lutte contre la corruption (2003) », « la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la bonne gouvernance (2007) », et « le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le Plan d'action de Lagos (1980) pour le développement de l'Afrique et le Traité de 1991 portant établissement de la Communauté économique africaine (également appelé le 'Traité d'Abuja'), ont proposé la création de communautés économiques régionales (CER) comme base de l'intégration africaine, avec un échelonnement de l'intégration régionale et, a terme, continentale. Les CER existantes sont les suivantes :

- La Communauté des États saharo-sahéliens (CEN-SAD)
- Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)

- La Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC)
- La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)
- La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- *L'Intergouvernemental Authority on Development* [Autorité intergouvernementale pour le développement] (IGAD)
- La Communauté de développement d'Afrique australe (SADC)
- Union du Maghreb arabe (UMA)

1.2. La Commission de l'Union africaine

La Commission de l'Union africaine (CUA) fait office de secrétariat aux organes de décision de l'Union africaine, et est dirigée par le Président nouvellement élu S.E. Moussa Faki Mahamat du Tchad, en remplacement de la présidente sortante, Dr Nkosazana Dlamini Zuma d'Afrique du Sud.

Tel qu'indiqué à l'article 3 de ses Statuts, la Commission a pour fonction, entre autres, de :

- Représenter l'Union et de défendre ses intérêts, sous l'autorité et sur mandat de la Conférence et du Conseil exécutif ;
- Élaborer les propositions à soumettre à l'examen des autres organes ; c) mettre en œuvre les décisions prises par les autres organes ;
- Agir comme le dépositaire de l'Acte constitutif, de ses protocoles, des traités, des autres instruments juridiques et décisions adoptés par l'Union, et ceux hérités de l'OUA ;
- Coordonner étroitement avec les organes de décision de l'UA pour orienter, appuyer et surveiller les performances de l'UA pour assurer la conformité et l'harmonisation avec les politiques, stratégies, programmes et projets convenus ;
- Fournir l'appui opérationnel nécessaire à tous les organes de l'U ;
- Aider les États membres à mettre en œuvre les programmes de l'UA ;
- Élaborer des projets de positions communes de l'Union et coordonner les positions des États membres dans les négociations internationales ;
- Gérer le budget et les ressources de l'Union ;
- Élaborer, promouvoir, coordonner et harmoniser les programmes et politiques de l'UA avec ceux des communautés économiques régionales (CER) ;

- Assurer l'intégration de la dimension Genre dans tous les programmes et activités de l'UA ; et
- Prendre des mesures sur délégation de pouvoirs par la Conférence et le Conseil exécutif.

1.2.1 Structuration de la Commission de l'Union africaine

La Commission se compose ainsi qu'il suit : le Président, le Vice-président et de huit (8), le personnel (article 20 de l'Acte constitutif ; article 2 des Statuts de la Commission). La Conférence élit le Président et le vice-président. Le Conseil exécutif élit les commissaires, qui sont nommés par la Conférence. Les commissaires sont élus pour un mandat de quatre ans, renouvelable une seule fois (article 10 des Statuts de la Commission).

Les régions d'où sont originaires le Président et le Vice-président, ont chacune, droit à un commissaire. Toutes autres régions ont droit à deux commissaires. Au moins un commissaire de chaque région sera une femme. Le vote pour chaque portefeuille passe par une série de tours, si nécessaire, et la majorité des deux tiers est requise. Les nominations sont annoncées au cours du Sommet suivant les élections du Conseil exécutif. L'élection aux postes des commissaires dont le mandat a expiré en juillet 2016, a été reportée à janvier 2017 (Assembly/AU/Dec.610 (XXVII)) et de nouveaux commissaires sont maintenant nommés.

Les commissaires appuient le Président dans l'expédition des affaires courantes de la Commission et ont la responsabilité de mettre en application l'ensemble des décisions, politiques et programmes concernant leurs portefeuilles respectifs (article 11 des Statuts de la Commission). Les huit portefeuilles sont détaillés dans les Statuts de la Commission (article 12).

Le tableau suivant donne les anciens et les commissaires nouvellement élus :

Président	S.E. Moussa Faki Mahamat, Tchad, 2017- (élu en janvier 2017) DR Nkosazana Dlamini Zuma, Afrique du Sud, en poste jusqu'en mars 2017
Vice-président	S.E. Quartey Thomas Kwesi, Ghana, 2017- (élu en janvier 2017) M. Erastus Mwencha ; en poste jusqu'en mars 2017
Commissaire à la Paix et a la Sécurité	Ambassadeur Smail Chergui, Algérie, réélu en janvier 2017)
Commissaire aux Affaires politiques	S.E. Cessouma Minata Samate, Burkina Faso (élue en janvier 2017) Dr Aisha L. Abdullahi, en poste jusqu'en mars 2017
Commissaire aux Infrastructures et à l'Énergie	H.E. Amani Abou-Zeid, Égypte (élu en janvier 2017)

	Dr Elham M.A. Ibrahim, en poste jusqu'en mars 2017
Commissaire aux Affaires sociales	S.E. Amira EL Fadil, Soudan (élue en janvier 2017) Dr Mustapha Sidiki Kaloko, en poste jusqu'en mars 2017
Commissaire au Commerce et à l'Industrie	S.E. Albert M. Muchanga, Zambie (élu en janvier 2017) Mme Fatima Haram Acyl, en poste jusqu'en mars 2017
Commissaire à l'Économie rurale et à l'Agriculture :	H.E Sacko Josefa Leonel Correa, Angola (élu en janvier 2017) Mme Rhoda Peace Tumusiime, en poste jusqu'en mars 2017
Commissaire aux Ressources humaines, à la Science et à la Technologie	Martial De-Paul Ikounga, Congo (élu en janvier 2013)
Commissaire aux Affaires économiques :	Anthony Mothae Maruping, Lesotho (élu en janvier 2013)

Les postes de Commissaire aux Ressources humaines, à la Science et à la Technique, et de Commissaire aux Affaires économiques, seront pourvus lors de la 29^e Session ordinaire de la Conférence en juillet 2017, conformément à l'article 16(6) des Statuts de la Commission de l'Union africaine.

1.3. Base juridique et portée des états financiers

Les états financiers de l'Union africaine ont été préparés et présentés conformément aux Règlement financier de l'UA, adopté par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union du 21 ?? à l'Addis-Abeba, Éthiopie (EX.CL/802 (XXIV) I). Ces états financiers couvrent les comptes et opérations du Siège de la Commission de l'Union à Addis-Abeba (Éthiopie) et ceux des Bureaux régionaux/de représentation et organes suivants :

Représentation permanente

Nom	Siège social
1. Délégation permanente de l'UA auprès de la Ligue des États arabes	Le Caire, Égypte
2. Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe	Lilongwe, Malawi
3. Mission permanente de l'UA auprès de l'UE et du groupe ACP	Bruxelles, Belgique
4. Représentation permanente de l'UA auprès des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce	Genève, Suisse
5. Représentation permanente de l'UA aux États-Unis, Washington	États-Unis d'Amérique
6. Mission d'observation permanente de l'Union africaine auprès des Nations Unies	États-Unis d'Amérique

Bureaux spécialisés et Bureaux régionaux

Nom	Siège social	Abréviation
1. Commission scientifique, technique et de la recherche	Abuja - Nigeria	STRC
2. Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation	Malabo - Guinée équatoriale	AOSTI
3. Commission africaine de l'Énergie	Alger - Algérie	AFREC
4. Bureau Interafricain des Ressources animales	Nairobi - Kenya	IBAR
5. Conseil phytosanitaire Interafricain	Yaoundé - Cameroun	IAPSC
6. Recherche et développements agricoles dans les zones semi-arides	Ouagadougou - Burkina Faso	SAFGRAD
7. Centre International pour l'Éducation des Filles et des Femmes en Afrique	Ouagadougou - Burkina Faso	AUCIEFFA
8. Centre panafricain des vaccins vétérinaires	Debrezeit - Éthiopie	PANVAC
9. Centre africain pour le contrôle et la prévention des Maladies (ACDC)	Addis- Abebe - Éthiopie	ACDC
10. Institut panafricain de l'Éducation pour le développement	Kinshasa- Congo	IPED
11. Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale	Niamey - Niger	CELTHO
12. Académie africaine des langues	Bamako - Mali	ACALAN
13. Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme	Alger - Algérie	ACSRT

Bureaux spéciaux de représentation et de liaison (Paix et Sécurité)

Nom	Siège social
1. Mission de l'Union africaine	Bujumbura - le Burundi
2. Bureau de liaison de l'Union africaine	Bangui- République centrafricaine
3. Bureau de liaison de l'Union africaine	Moroni - les Comores
4. Bureau de liaison de l'Union africaine	Abidjan - Côte d'Ivoire
5. Bureau de liaison de l'Union africaine	Bissau - Guinée-Bissau
6. Bureau de liaison de l'Union africaine	Kinshasa - DR Congo
7. Bureau de liaison de l'Union africaine	Monrovia - Libéria
8. Bureau de liaison de l'Union africaine en Libye	Tunis - Tunisie
9. Bureau de liaison de l'Union africaine pour la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC)	Antananarive - Madagascar
10. Mission de l'Union africaine pour le Mali et Sahel (MISAHEL)	Bamako - le Mali
11. Bureau de liaison de l'Union africaine	Ndjamena - Tchad
12. Mission de l'Union africaine pour la Somalie (AMISOM)	Mogadiscio - Somalie
13. Bureau de liaison de l'Union africaine	Juba - Soudan du Sud
14. Bureau de liaison de l'Union africaine	Khartoum - Soudan

Organes

Nom	Siège social	Abréviation
1. Parlement panafricain	Afrique du Sud	PAP
2. Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)	Midrand, Afrique du Sud	NEPAD
3. Commission africaine des droits de l'homme et des peuples	Banjul, Gambie	ACHPR
4. Cour africaine des droits de l'homme et des peuples	Arusha, Tanzanie	AfCHPR
5. Comité consultatif de l'Union africaine sur la corruption (AUABC)	Arusha, Tanzanie	AUABC

Les bureaux de représentation et les bureaux autonomes de l'Union mentionnés ci-dessus sont cartographiés ci-dessous :



1.4. Rapports financiers et responsabilités

Le Président de la Commission est le premier responsable, le représentant légal de l'UA et l'ordonnateur des dépenses (article 7 des Statuts de la Commission). Le Président répond directement du Conseil exécutif dans l'exercice de ses fonctions.

Ce rôle est délégué au Vice-président qui aide le Président dans l'exécution de ses fonctions et assure le bon fonctionnement de la Commission en matière de questions administratives et financières. Le Vice-président assure l'intérim du Président en son absence.

La préparation des rapports financiers et la responsabilisation sont déléguées à l'ordonnateur des dépenses, qui est chargé de l'administration et de l'application du Règlement financier (RF) de l'Union. Cette fonction peut être déléguée aux Contrôleurs de gestion et, le cas échéant, aux autorités compétentes de l'Union.

Cette fonction est souvent déléguée à la Direction de la Programmation, du Budget, des Finances et de la Comptabilité (PBFA) dont le rôle est d'administrer et de veiller à la conformité au RF de l'Union, aux politiques budgétaires et comptables, et aussi aux procédures appropriées pour la bonne mise en œuvre des programmes.

À la clôture de chaque exercice, l'ordonnateur des comptes—à travers le personnel délégué—élabore les états financiers de l'Union, qui fournissent des données financières sur les activités de la CUA, y compris les bureaux de liaison, les bureaux régionaux et les bureaux et organes spécialisés, dans une perspective de compatibilité budgétaire et de comptabilité d'exercice. Les états financiers sont préparés conformément au RF de l'Union et aux normes [de comptabilité d'exercice intégrale] IPSAS.

1.5. Processus budgétaire

La Direction de la Programmation, du Budget, des Finances et de la Comptabilité (PBFA) de la CUA prépare le budget annuellement pour des exercices commençant le 1^{er} janvier et finissant le 31 décembre. Le Président de la Commission agit en tant que principal ordonnateur des dépenses de l'UA. Le budget et les questions y relatives sont examinés par le Comité des représentants permanents (COREP et ses Sous-Comités appropriées, et des recommandations sont ensuite faites à la Conférence à travers le Conseil exécutif.

Le budget estimé pour 2016 était de 416.867.326 USD (à l'exclusion du budget de la Mission de l'UA en Somalie—AMISOM0. Sur les 416.867.326 USD, 150.503.875 étaient pour le fonctionnement et 266.363.451 pour des programmes. Un total de 169.833.340 USD devait provenir des États Membres et 247.033.986 USD des partenaires internationaux (Assemblée/AU/Dec. 577 (XXV)), laissant ainsi un déficit du Budget-programme de l'ordre de 149.266.824 USD. La CUA a été autorisée à solliciter 70.552.314 USD additionnels des partenaires de programme.

Les priorités de l'UA en 2016, étaient, entre autres :

- i) Le Réseau intégré de trains à grande vitesse
- ii) L'Unification des transports aériens africains
- iii) La création d'une université virtuelle africaine
- iv) L'élaboration d'une Stratégie africaine des matières premières
- v) L'institution du Forum africain annuel
- vi) La création de la Zone de Libre-échange continentale au plus tard en 2017
- vii) Le passeport africain et la libre circulation des personnes

- viii) La mise en œuvre du Projet de Barrage du Grand Inga
- ix) L'installation du Réseau électronique panafricain

Les priorités ci-dessus avaient pour objet d'atteindre les résultats suivants :

- La paix et la stabilité, la bonne gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme comme bases du développement et de la promotion de sociétés stables ;
- Des politiques et institutions pour le développement durable, la production agricole accrue, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'accroissement de la valeur ajoutée et de l'accès aux marchés, et la mise en œuvre de la gestion saine des ressources naturelles et environnementales ;
- Le développement des infrastructures et la création d'un environnement favorable au développement économique, à l'industrialisation, au commerce interafricain sous l'impulsion du secteur privé, et à l'utilisation des ressources naturelles ;
- L'élaboration de politiques et programmes pour l'amélioration de la santé, de l'éducation et des aptitudes pour appuyer l'investissement dans les services, la science, la recherche et l'innovation dans les États membres ;
- Asseoir des stratégies pour la mobilisation des ressources, y compris des sources alternatives et additionnelles, pour permettre à l'Afrique de financer ses programmes et son développement ;
- Établir une UA qui communique et implique les États membres/parties prenantes dans la définition et la mise en œuvre de l'Agenda africain ; et
- L'amélioration des capacités institutionnelles de la CUA et de ses relations avec les organes de décision de l'UA et d'autres partenaires stratégiques.

En juillet 2016, le Conseil exécutif a approuvé un budget total pour 2017 de 782.108.049 USD, dont 488.525.786 pour le fonctionnement et 293.582.263 pour les programmes. Un montant total de 205.149.538 USD doit venir des États membres, et 576.958.511 USD des partenaires internationaux (EX.CL/Dec.919 (XXIX)).

Décision sur le financement de l'Union africaine

En juillet 2016, lors d'une retraite sur le financement de l'Union, tenue à Kigali, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté la décision Assembly/AU/Dec.605 (XXVII) pour mettre en œuvre le prélèvement de 0,2% sur les importations éligibles, pour que tous les États membres puissent financer l'Union à partir de janvier 2017. Le but de la décision est de :

- I. Fournir un financement fiable et prévisible des opérations de paix et de sécurité a travers le Fonds de la paix ;
- II. Fournir une source prévisible et équitable de financement de l'Union ;
- III. Réduire la dépendance sur les fonds de partenaire pour la mise en œuvre du développement continental et des programmes d'intégration ; et
- IV. Soulager la pression sur les trésors nationaux en termes d'obligations nationales de respect du versement des contributions à l'Union.

Ressources de l'union africaine

L'Union africaine est principalement financée par les contributions statutaires des États membres, les contributions volontaires des partenaires au développement, les revenus d'activités commerciales qui peuvent être entreprises et autres produits divers

Contributions des États Membres

L'Union africaine est principalement financée par les États membres à travers leurs contributions statutaires annuelles, conformément au barème des contributions approuvé par le Conseil exécutif.

La décision Assembly 605(XXVII) des 17 et 18 juillet 2016 comporte :

- La réaffirmation de la décision 578(XXV) de juin 2015, fixant, entre autres, l'objectif des États membres de financer 100% du budget de fonctionnement de l'Union, 75% du budget-programme, et 25% du budget des opérations d'appui à la paix, sur une période de cinq ans à compter de janvier 2016.
- L'institution et la mise en œuvre d'un prélèvement de 0,2% sur les importations de marchandises éligibles, pour financer le fonctionnement, les programmes et les budgets des opérations d'appui à la paix à partir de 2017 ; et
- La dotation du Fonds de la paix de 325 millions USD des prélèvements en 2017, et de 400 millions USD en 2020.

Partenaires au développement

La Commission de l'Union africaine continue de financer une bonne partie de son budget-programme à travers l'appui des partenaires au développement. Il s'agit de contributions volontaires, de cadeaux et de dons en espèces et en nature.

Autres produits

Les autres produits se présentent sous forme de revenus d'activités commerciales menés par l'Union, de revenus de services offerts par l'Union, de revenus d'investissements, de prêts et d'avances, ainsi que de revenus de toute autre source non décrite ci-dessus.

Perspectives d'avenir

Comme mentionné plus haut, la Conférence de l'Union a approuvé le budget 2017 pour un montant de 782.108.049 USD sous le thème suivant : « *Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse* ». Avec ce budget, l'Union s'est engagée à réaliser des résultats dans les domaines prioritaires suivants, afin de jeter les bases pour 2018, en plus de la mise en œuvre des priorités de l'Agenda 2063 indiquées ci-dessous :

- a) Promouvoir l'autonomisation des jeunes ayant les compétences requises pour réduire les taux élevés de chômage parmi eux et aussi promouvoir les droits de l'enfant et l'éducation de la petite enfance ;
- b) Continuer de soutenir, coordonner et faciliter la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) ;
- c) Aider les États membres à mettre en œuvre les programmes prioritaires du PDDAA, y compris les ressources animales comme moyen d'augmenter la production agricole et la productivité pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que la réduction de la pauvreté ;
- d) Mettre en œuvre le Plan d'action quinquennal conclu avec la Chine pour le Réseau intégré de trains à grande vitesse qui reliera toutes les capitales et centres commerciaux africains afin de faciliter la circulation des biens, des services de facteurs et des personnes, réduire les coûts de transport et soulager la congestion des systèmes actuels et futurs ;
- e) Continuer d'intégrer l'égalité des sexes dans tous les programmes et institutions de l'UA ;
- f) Mettre en œuvre la feuille de route de l'APSA afin d'œuvrer à faire taire les armes d'ici à 2020, à travers le renforcement des mécanismes visant à mettre fin à tous les conflits violents, y compris les violences faites aux femmes et aux jeunes filles, à prévenir les génocides, et à promouvoir la culture de la paix sur le continent.
- g) Finaliser les négociations sur l'élimination des barrières non tarifaires (NTB) afin d'accélérer considérablement la croissance du commerce intra-africain et utiliser plus efficacement le commerce comme moteur de la croissance et du développement durable, à travers le doublement du commerce intra-africain d'ici à 2022, et le renforcement de la position commune africaine et de la marge de manœuvre dans les négociations commerciales mondiales, ainsi que la mise en place d'institutions financières dans les délais convenus ;
- h) Adopter des stratégies des matières premières et un cadre de mise en œuvre pour permettre aux pays africains d'apporter une valeur ajoutée, de profiter davantage de leurs produits, d'intégrer les chaînes de valeur mondiales et de promouvoir la diversification verticale et horizontale ancrées dans la valeur ajoutée et le développement de contenu local ; et

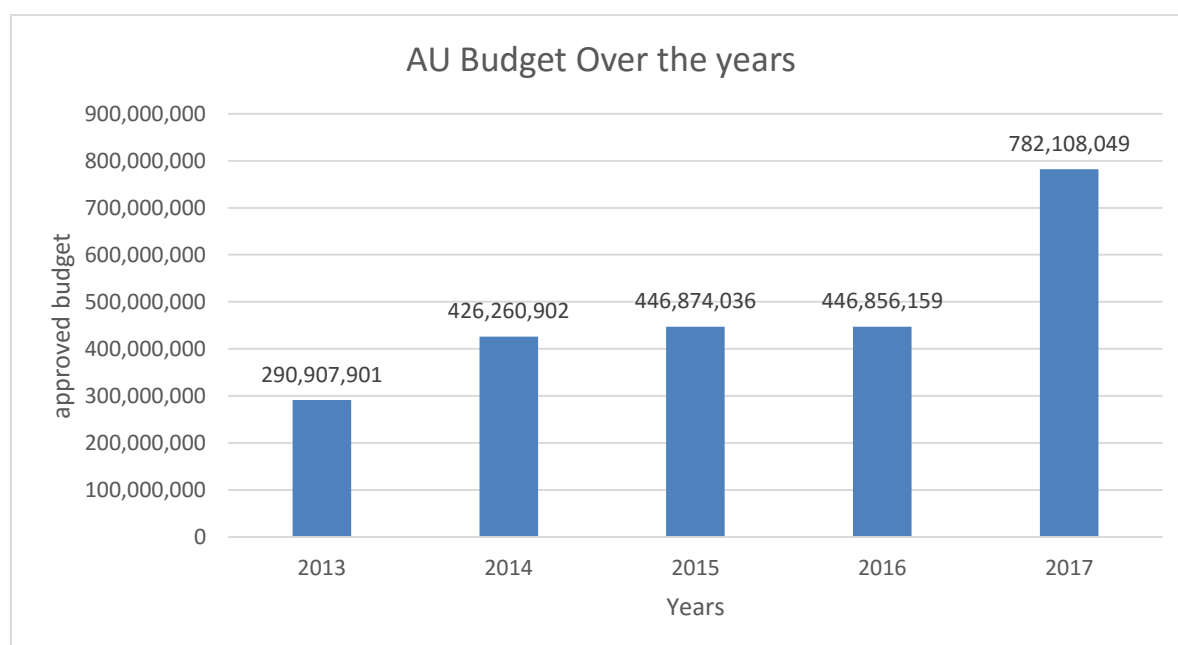
- i) Continuer à appuyer le développement optimal du Barrage d'Inga pour générer 43 200 MW de puissance avec la première phase de générer 4 800 MW et 7 800 MW au niveau des barrages à basse et à haute chute, respectivement.

Tendances budgétaires

Le budget de l'UA a connu une croissance au fil des ans. Cette croissance est due à l'ampleur des travaux de l'Union, principalement de la mise en œuvre des décisions de la Conférence et la nécessité ultérieure de mettre en œuvre le premier Plan décennal de l'Agenda 2063. L'augmentation significative du budget entre 2016 et 2017 est attribuée à l'inclusion du budget d'appui aux opérations d'appui à la paix dans le budget de l'UA.

Le graphique ci-dessous montre la tendance budgétaire de l'Union sur 5 ans :

Figure 1 : Tendance budgétaire de l'Union 2013-2017



1.6. Perspectives du marché

L'analyse situationnelle de l'Afrique indique aujourd'hui que le continent a régulièrement accompli des progrès de grande envergure, couvrant la croissance économique, le développement social et la démocratisation, le développement du capital humain et la stimulation de la paix et de la stabilité.

Cependant, malgré ces gains, de nombreux défis se profilent à l'horizon, notamment :

- La croissance économique impressionnante enregistrée par les pays africains au cours de cette dernière décennie, n'a pas été inclusive et a été axée sur les matières premières, bien qu'il y ait actuellement une croissance significative au niveau des consommateurs ;

- La croissance n'a pas créé suffisamment d'emplois suffisants, particulièrement pour les femmes et les jeunes, et ne s'est pas traduite en une réduction substantielle de la pauvreté ;
- Les inégalités de revenus ont augmenté ;
- Il y a eu un processus de désindustrialisation, de déclin de la productivité agricole, et de pénurie de denrées alimentaires ;
- Les conflits ont sensiblement diminué et la paix, et la sécurité ont connu une nette amélioration, bien qu'il y ait une fragilité persistante et de nouvelles menaces, y compris le trafic de drogues, le fondamentalisme religieux, le terrorisme, l'extrémisme et des tensions transfrontalières, qui demeurent une préoccupation importante ;
- De grands gains ont été réalisés sur le front de la démocratie, avec un nombre de plus en plus croissant d'élections libres et équitables. Cependant, la démocratisation et la bonne gouvernance sont confrontées à beaucoup de défis, dont la corruption et l'État de droit ;
- Les capacités en ressources sont généralement faibles bien qu'il y ait des avancées significatives en matière d'éducation primaire. Le continent traîne de manière significative derrière d'autres régions en ce qui concerne la science, la technologie et l'innovation ;
- Le continent a enregistré des progrès notables dans le domaine de la représentation politique des femmes et la parité dans l'éducation, mais il est en retard dans les domaines de l'autonomisation économique et de l'enseignement supérieur ;
- En dépit du fait que la majorité des problèmes de paix et de sécurité se produisent sur le continent, l'Afrique traîne encore son absence au sein des représentants permanents au Conseil de sécurité des Nations Unies ; et
- Le commerce intra-africain est confronté à de nombreux obstacles, et est de l'ordre de 10 à 12 %, ce qui réduit ses opportunités de croissance, emploi et de développement.

Pour que le continent africain prospère, il lui faudrait, entre autres :

- Accélérer le processus d'intégration continentale, notamment en matière de développement des infrastructures et de renforcement du commerce intra-africain ;
- Augmenter la productivité agricole et prendre des mesures visant à résoudre les problèmes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique, et les problèmes environnementaux et de ressources naturelles liés notamment au changement climatique ;

- Renforcer les systèmes de gouvernance économique et politiques, relever le niveau de la démocratie, de l'État de droit et de la bonne gouvernance ;
- Élaborer des stratégies d'exploitation de ses nombreux avantages comparatifs dans le domaine des matières premières (y compris la valorisation) pour stimuler et consolider la croissance et pour résoudre le problème des inégalités de revenus et du chômage, et aussi pour consolider la paix et la sécurité ; et
- Aider les petits États fragiles à se développer.

Environnement macro-économique et socio-économique

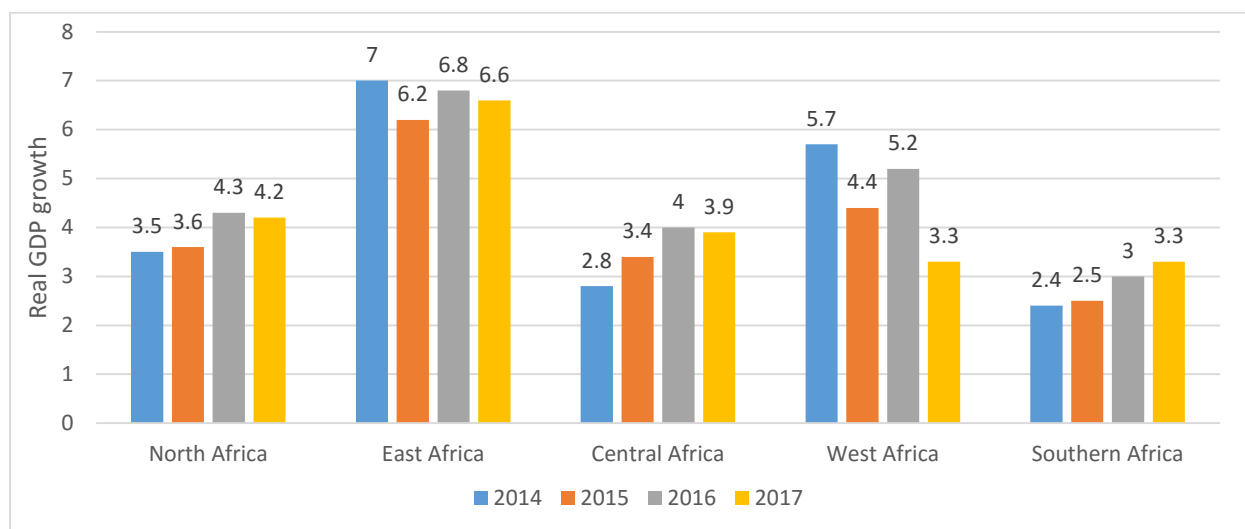
L'environnement macro-économique et socio-économique des États membres de l'Union africaine a un impact potentiel sur la capacité des États Membres de l'Union à honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de la Commission.

Le PIB réel de l'Afrique devait croître de près de 4,3% en 2016 et de 4,4% en 2017, comparativement à la moyenne mondiale de 3,4% en 2016 et de 3,6% prévue en 2017.

Pour que l'Afrique poursuive durablement une croissance économique positive, il lui faudrait impérativement accélérer la portée et le rythme de son intégration régionale, afin de faciliter de plus importants niveaux de commerce, de stimuler la diversification et la croissance durable, de créer de plus grands marchés, de partager le capital humain et les ressources naturelles, et de profiter pleinement des avantages comparatifs des pays africains. La lourde dépendance de l'Afrique vis-à-vis des produits agricoles et des ressources minérales, et la faiblesse des niveaux des activités des industries manufacturières, constituent également une préoccupation majeure, et en tant que tel, il faut transformer le continent à travers l'industrialisation. La baisse des cours de matières premières et le protectionnisme croissant n'aide pas à la croissance de l'Afrique.

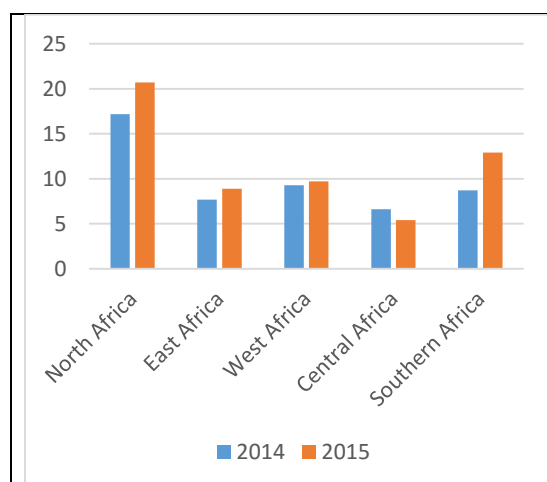
En revanche, la croissance de l'Afrique devrait être impulsée par une forte demande interne et des programmes d'investissement aux plans inter et intra-africains. Les économies émergentes et la réhabilitation des marchés traditionnels des exportations, surtout en zone Euro, devraient également améliorer les perspectives.

Figure 2 : Perspectives de croissance de l'Afrique 2014 - 2017



Source: Economic Report on Africa 2016.- UNECA [Rapport économique sur l'Afrique 2016 - CEA

Figure 3 : Investissements étrangers directs en Afrique, par région



La décision du Royaume-Uni (BREXIT) de quitter l'Union européenne (UE, revêt un intérêt pour les économies africaines. Le Royaume-Uni demeure une source importante d'investissements étrangers directs pour l'Afrique, d'un montant global de 42,5 milliards de livres Sterling (£) en 2014. L'UE est un important partenaire de l'Afrique, qui génère 9% des exportations et des importations Afrique-UE en 2014. Les États membres de l'UA commercent actuellement avec l'UE/Royaume-Uni dans le cadre d'accords bilatéraux, concernant tout sauf les armes (EBAs), de systèmes généralisés de préférences (GSP) et/ou d'accords de partenariat économique (APE). Bien que les relations commerciales formelles Royaume-Uni/Afrique soient régies par les accords bilatéraux commerciaux bilatéraux et les APE déjà signés, les négociations se poursuivent encore dans les régions orientale et australe (ESA), la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), et la SADC, en Afrique australe. Les futurs systèmes de préférences commerciales comme les EBA et les GSP post Brexit, préoccupent encore les pays africains. Par conséquent, les termes du Brexit détermineront si oui ou non le Royaume Uni peut continuer à accorder ses préférences aux pays africains, ainsi que les futures relations commerciales Afrique/Royaume-Uni.

Source : IMF Report 2015

Les flux financiers externes de l'Afrique sont restés généralement stables, malgré la chute des cours des matières premières, notamment le pétrole. Les 208,3 milliards d'USD estimés à titre de flux financiers externes, en termes d'investissements étrangers, de commerce, d'assistance, de transferts d'argent et autres sources de financement attirés par l'Afrique en 2015, étaient de 1,8% inférieurs à ceux de l'année précédente. Le montant global devrait remonter encore à 226,5 milliards d'USD en 2016. La baisse des cours des matières premières, notamment le pétrole et les métaux, était l'une des causes principales de l'effondrement des cours en 2015. Il faudrait stabiliser les apports étrangers afin de permettre au continent de se développer conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

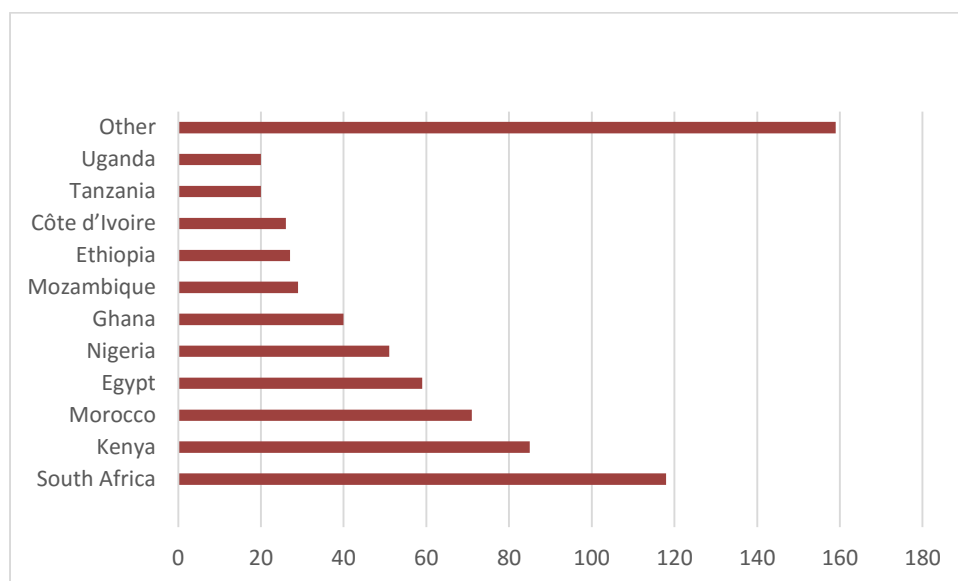
Les transferts d'argent continuent d'être la source principale de financement en Afrique, atteignant 64 milliards d'USD en 2015. Cela dépasse le budget officiel de l'aide au développement 2015, de 57 milliards d'USD. Toutefois, ces flux vers l'Afrique pourraient également être affectés par le Brexit. Le Royaume-Uni est la quatrième plus grande source de transferts d'argent vers l'Afrique, avec des flux d'un montant de 5,2 milliards d'USD. Avec la dévaluation permanente de la livre Sterling, cela pourrait entraîner la baisse du volume des transferts vers l'Afrique.

Les obligations souveraines sont devenues un moyen actif de financement pour la plupart des États membres africains. De 2013 à 2015, les pays africains ont émis 18 milliards d'eurobonds (euro-obligations) en dollar américain. Cela faisait plus que le triple du montant alloué au cours des trois années précédentes confondues. Cependant, le coût du crédit pour les États membres de l'Union africaine a augmenté au cours des années avec des risques associés aux marchés, notamment des risques liés aux prix des matières premières et, dans une moindre mesure, au Brexit.

Les investissements étrangers directs (IED) vers l'Afrique ont atteint 54 milliards d'USD en 2016 sur un montant global de 1,8 trillion [mille milliards] d'USD, près du double du montant global de 2005, qui était de 29 milliards d'USD. Selon l'Africa Investment Report de 2016, 495 compagnies ont, au total, investi en Afrique, contre 469 de 2014. *Equity Bank* a investi 225 millions de dollars et ouvert 10 filiales en Afrique, et l'*UAE Exchange Centre* (Centre d'échanges des Émirats arabes unis), pour sa part, a ouvert 10 filiales en Afrique en 2015.

L'Afrique du Nord continue de bénéficier des taux les plus élevés d'IED en Afrique, avec un accroissement des investissements de 20%, passant de 17,2 milliards d'USD en 2014 à 20,7 milliards d'USD en 2015. L'Afrique de l'Est enregistre, depuis 2010, des taux plus élevés. En 2015, les investissements ont augmenté de 16%, en passant à 8,9 milliards, contre 7,7 milliards l'année précédente. En Afrique de l'Ouest, les investissements ont augmenté en passant de 9,3 milliards d'USD à 9,7 milliards d'USD. L'Afrique centrale, pour sa part, a enregistré une baisse en passant de 6,6 milliards d'USD en 2014 à 5,4 milliards. L'Afrique australe, quant à elle, a attiré des IED d'un montant de 12,9 milliards d'USD en 2015, contre 8,7 milliards d'USD en 2014. La figure 2 ci-dessous illustre les investissements en Afrique, par région.

Figure 4 : IED en Afrique par numéros de projet en 2015



Source : FDI markets

Le tableau ci-dessous indique les IED par pays et par part de marché

Tableau 1 : IED en Afrique FDI en l'Afrique par investissement en capital – 2015

Égypte	14.5	-19%	22%
Nigeria	8.6	-20%	13%
Mozambique	5.1	-42%	8%
Afrique du Sud	4.7	33%	7%
Maroc	4.5	-13%	7%
Côte d'Ivoire	3.5	612%	5%
Angola	2.7	-83%	4%
Kenya	2.4	8%	4%
Sénégal	1.9	473%	3%
Cameroun	1.8	829%	3%
Autre	16.7	-24%	25%

Source : Africa Investment Report 2016

Les industries manufacturières ont augmenté en Afrique à hauteur d'une moyenne de 5% par an, de 2011 à 2015, conformément à la dynamique d'industrialisation du continent. Son rendement a atteint 500 milliards d'USD en 2015, et il est prévu que cela atteigne 930 milliards d'USD d'ici à 2025 (McKinsey, septembre 2016) si les États membres prennent une mesure décisive pour créer un meilleur environnement pour les industries manufacturières. Près de 75% du rendement projeté pourrait provenir de sociétés établies en Afrique pour satisfaire la demande interne. Si cela se produit, il serait possible de créer jusqu'à 14 millions d'emplois stables au cours de la prochaine décennie.

L'Afrique en est juste au début de sa courbe de croissance pour l'utilisation transformationnelle des technologies de la communication. Le continent a des opportunités intéressantes, notamment avec les applications pour téléphones portables et l'information qu'elles fournissent. Les TIC sont d'une importance fondamentale pour l'amélioration des conditions de vie des Africains et pour l'instauration de l'esprit d'entreprise, l'innovation et la croissance économique à travers le Continent. Avec plus de 540 millions d'utilisateurs en Afrique, le Continent dispose d'un des marchés de téléphone portable ayant la croissance la plus rapide au monde. L'Afrique doit donc se concentrer sur les TIC pour améliorer l'agriculture, l'adaptation au changement climatique, l'éducation, les services financiers, la santé, les TIC au plan local, la modernisation de la gouvernance et du commerce, ainsi que l'intégration régionale. Cependant, des efforts supplémentaires doivent être consentis pour assurer que tous les Africains bénéficient pleinement des avantages des TIC. L'insuffisance des infrastructures constitue un véritable défi pour le Continent et, à cet égard, les gouvernements africains sont encouragés à se concentrer sur cette question et à créer un écosystème des TIC, afin de permettre d'atteindre les zones rurales les moins connectées.

Risques et incertitudes.

Le continent africain est exposé à divers défis, dont notamment l'instabilité politique, les difficultés économiques, et les catastrophes naturelles comme la sécheresse, entre autres.

Dans le cadre de leur mandat, l'Union africaine, à travers ses institutions et autres organes, est en train de mobiliser des ressources pour trouver des solutions rapides à ces problèmes.

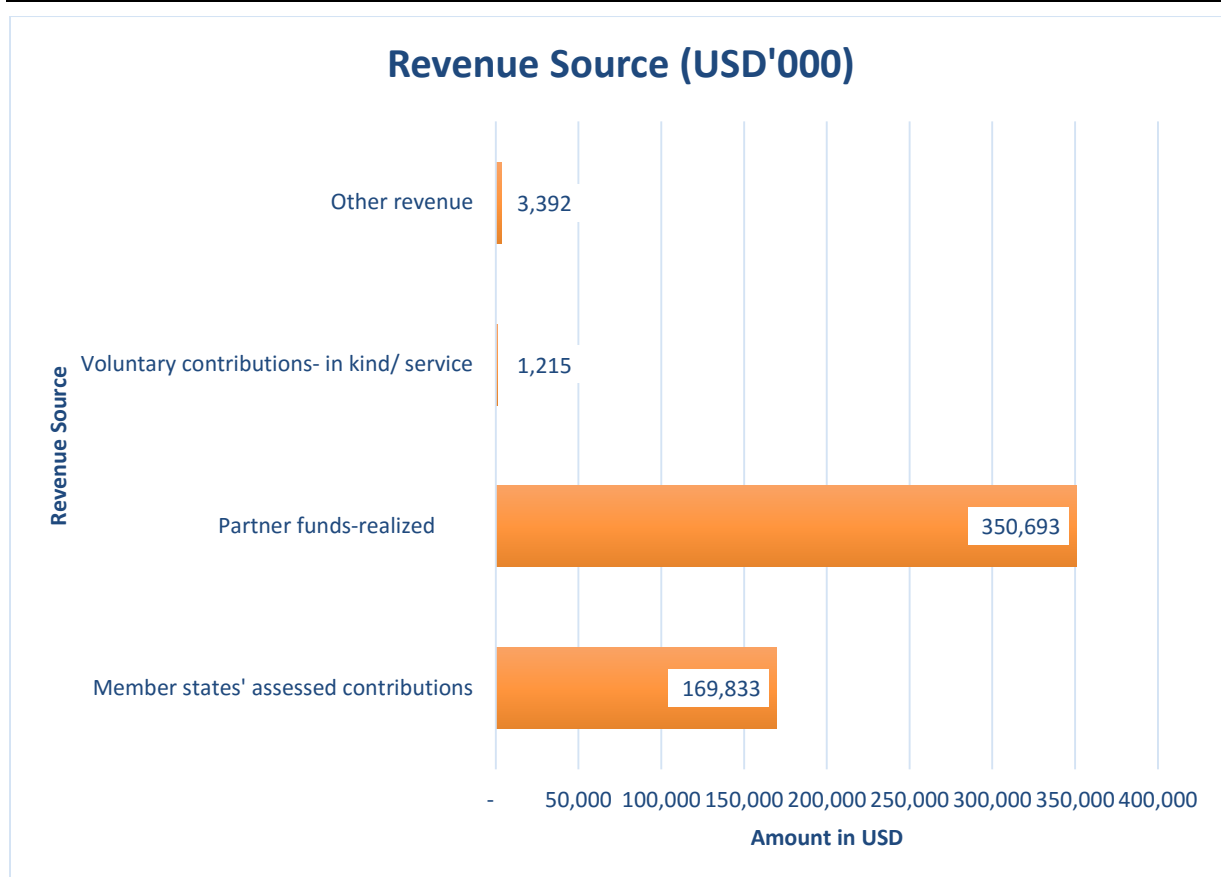
1.7. Survol des principales rubriques des états financiers consolidés de l'Union africaine

a) Recettes/Revenus :

Afin de permettre à l'Union de poursuivre ses objectifs, il faudrait des flux durables en termes de revenus. Actuellement la Commission a quatre sources principales de revenus, dont notamment :

- Les contributions statutaires des États Membres
- Les fonds reçus des partenaires
- Les contributions volontaires en nature/services
- D'autres revenus

Les contributions statutaires des États membres et les fonds reçus des partenaires, constituent la plus grande source de revenus de l'Union africaine. Les États membres et les partenaires contribuent respectivement à hauteur de 32% et 67% de l'ensemble des revenus annuels, tel qu'indiqué dans le graphique ci-dessous :

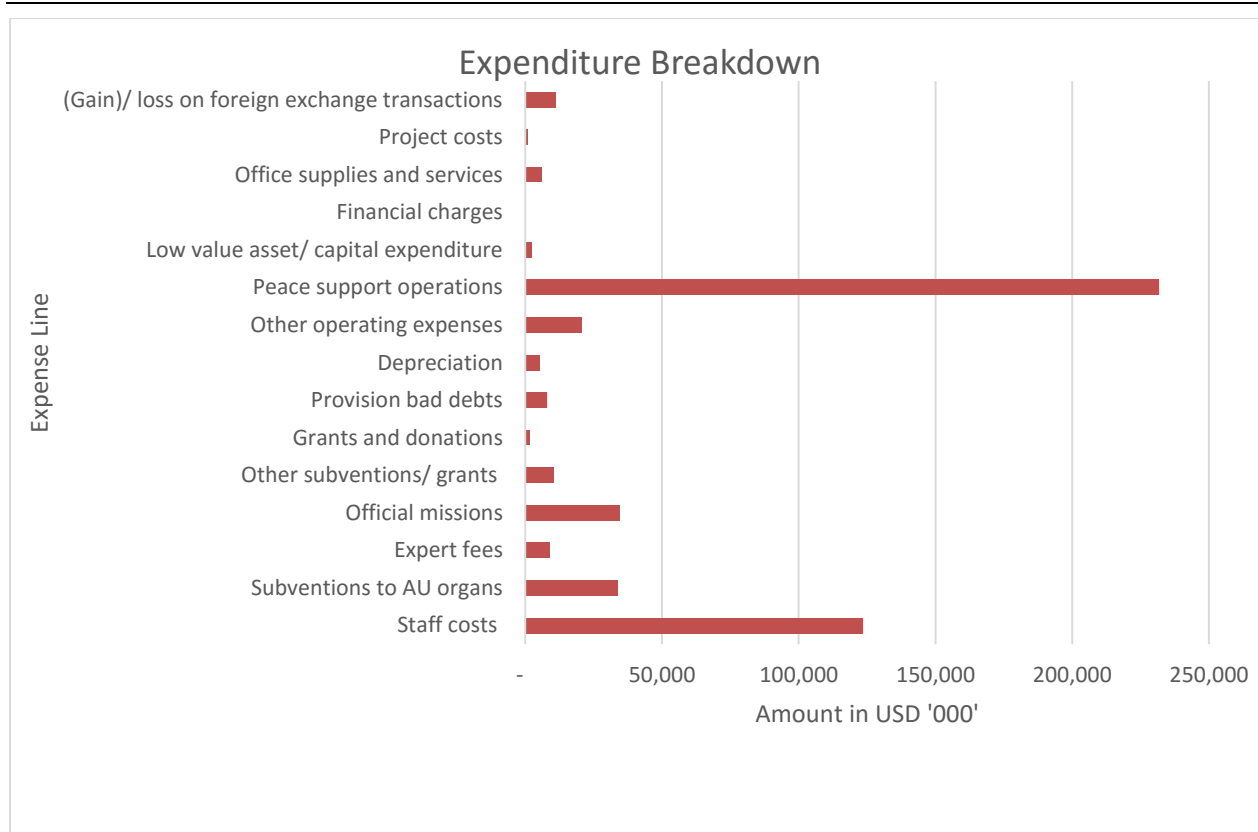


b) Dépenses :

La totalité des dépenses de l'année en considération était de 498 millions d'USD, comparée à celle de l'année antérieure, qui était de 596 millions d'USD.

Les principaux postes de dépenses étaient les suivants : les opérations d'appui à la paix, les frais de personnel, les missions officielles et les pertes de change.

Les opérations d'appui à la paix, les frais de personnel et les missions officielles constituent 82% de toutes les dépenses. Les opérations d'appui à la paix, à elles seules, totalisent 45% de toutes les dépenses.



c) Actifs :

Les actifs les plus significatifs de l'Union sont les immobilisations corporelles, qui représentent 41% de tous les actifs.

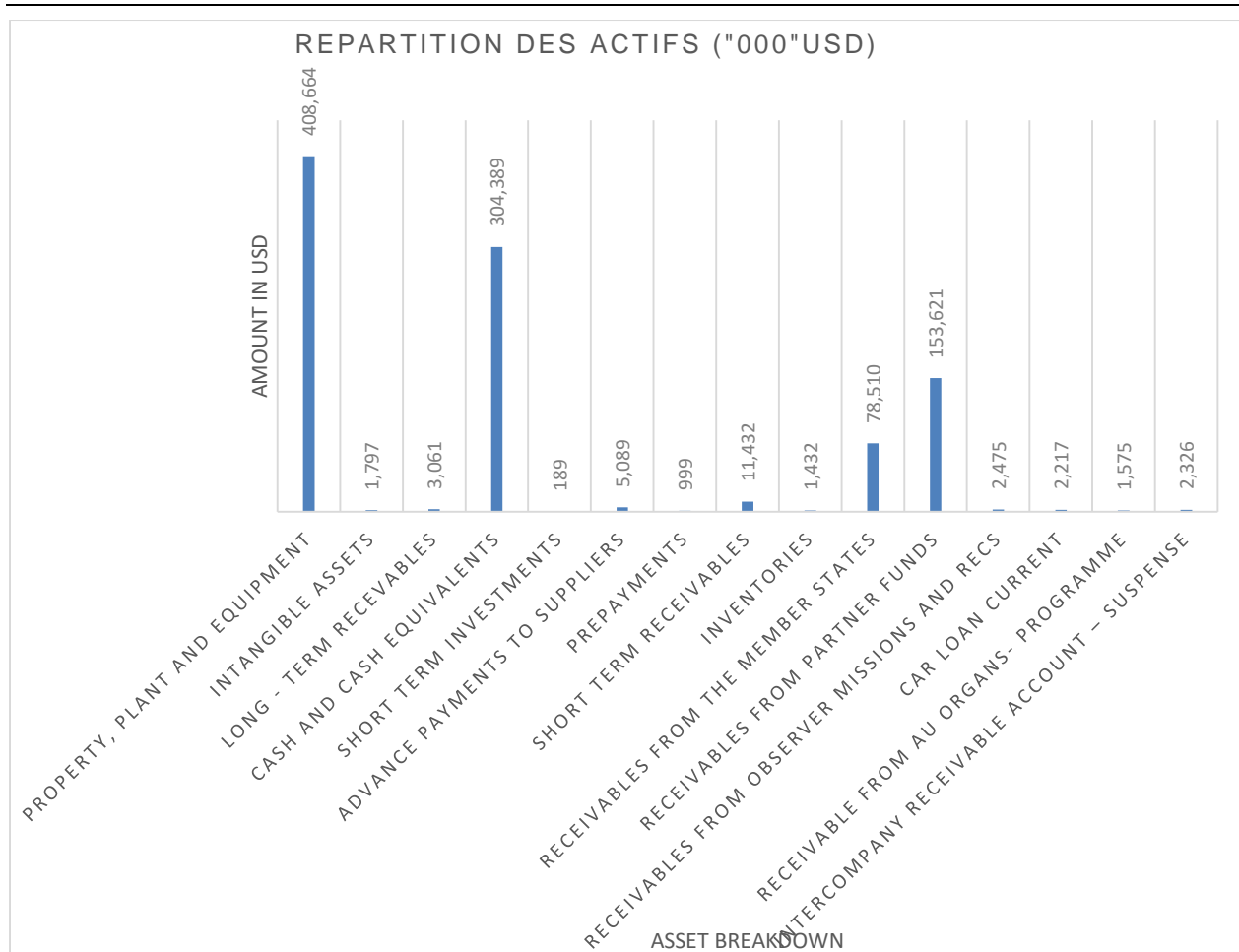
L'encaisse et les soldes en banque représentent 33% de tous les actifs, alors que les fonds des partenaires représentent, pour leur part, 16% des capitaux.

a) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont indiquées au coût historique, moins les pertes accumulées d'amortissement et de dégradation. Ce coût couvre les dépenses attribuables à l'acquisition, à la constitution ou au transfert d'actifs. Les propriétés foncières et les œuvres d'art ne sont pas concernées par l'amortissement et la dépréciation, puisqu'étant considérées comme ayant une durée de vie utile infinie. Les actifs en constitution ne sont pas concernés par la dépréciation, puisque n'étant pas encore disponibles à l'utilisation. La dépréciation des autres actifs est calculée en utilisant la méthode de l'amortissement constant, dite méthode linéaire.

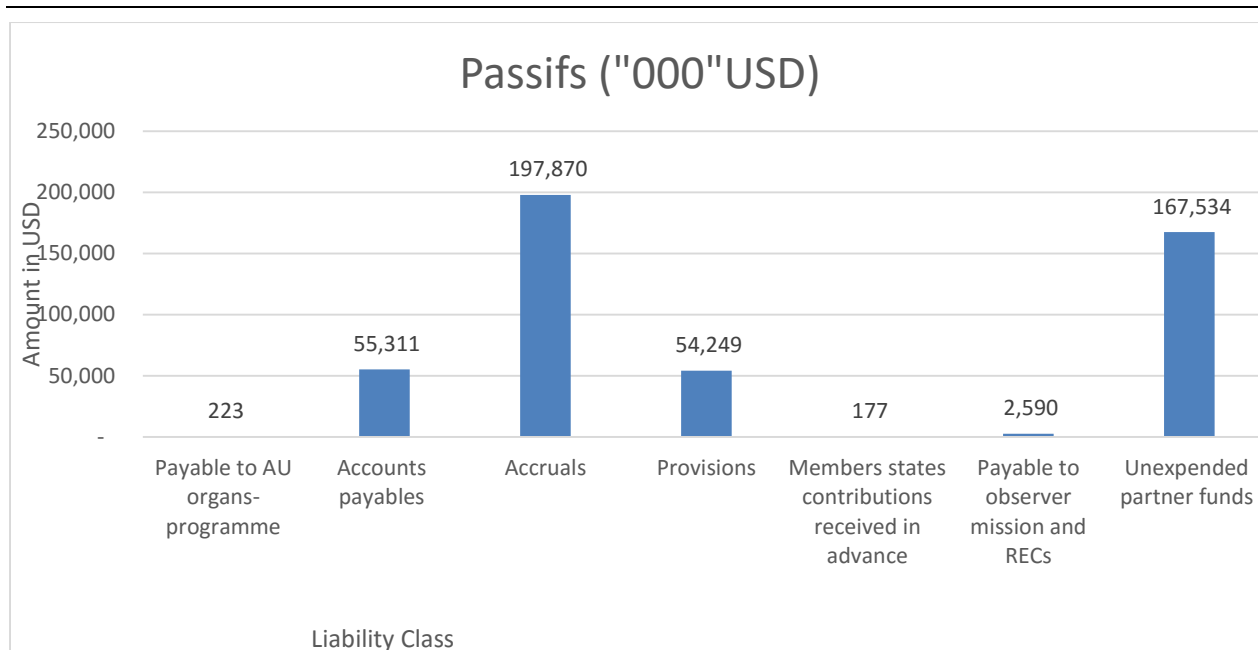
b) Actifs financiers

La majeure partie des actifs financiers de la Commission de l'Union africaine sont sous forme d'encaisse ou de soldes en banque, et de valeurs de dépôts à court terme.



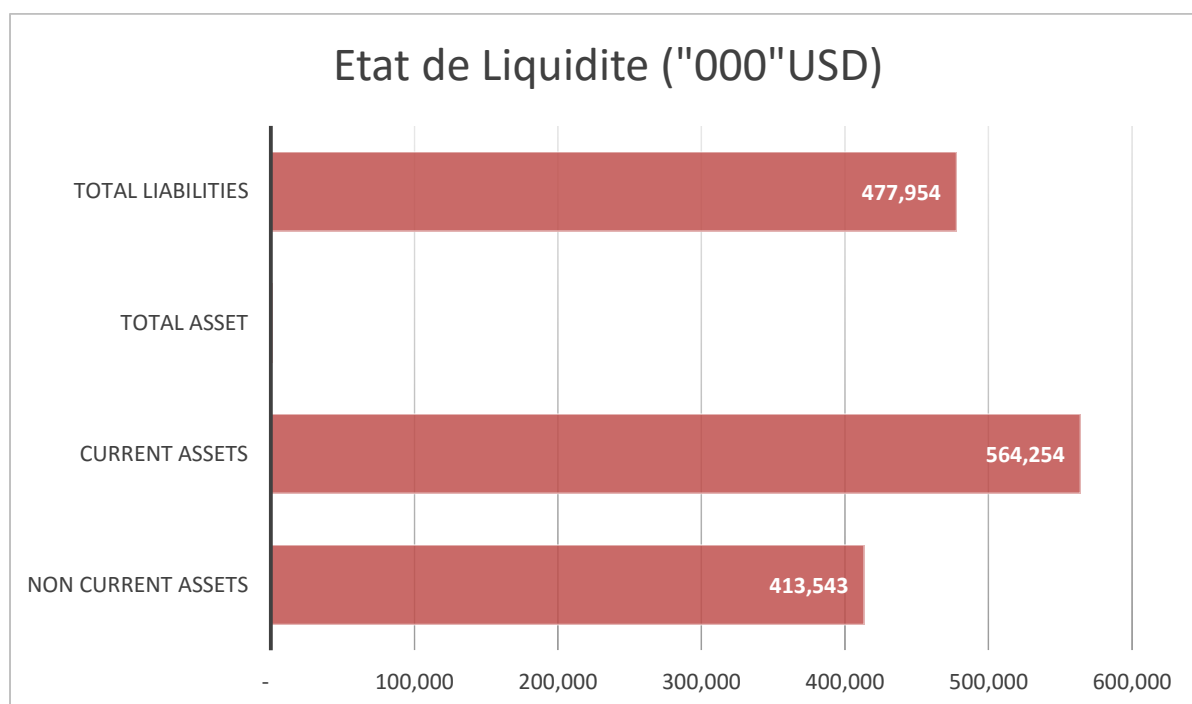
d) Responsabilités

Les passifs sont répartis sous quatre rubriques principales : Fonds de partenaires non dépensés, Comptes créditeurs, Cumul d'intérêts, Provisions et contributions versées par anticipation par les États membres. Les fonds imprévus reçus des partenaires représentent 35% du total des passifs, alors que les comptes créditeurs représentent 11% de l'ensemble des passifs.



Globalement, au 31 décembre 2016, les actifs réels dépassaient la totalité des passifs de 86,30 millions d'USD, le solde net était de 499,84 millions d'USD.

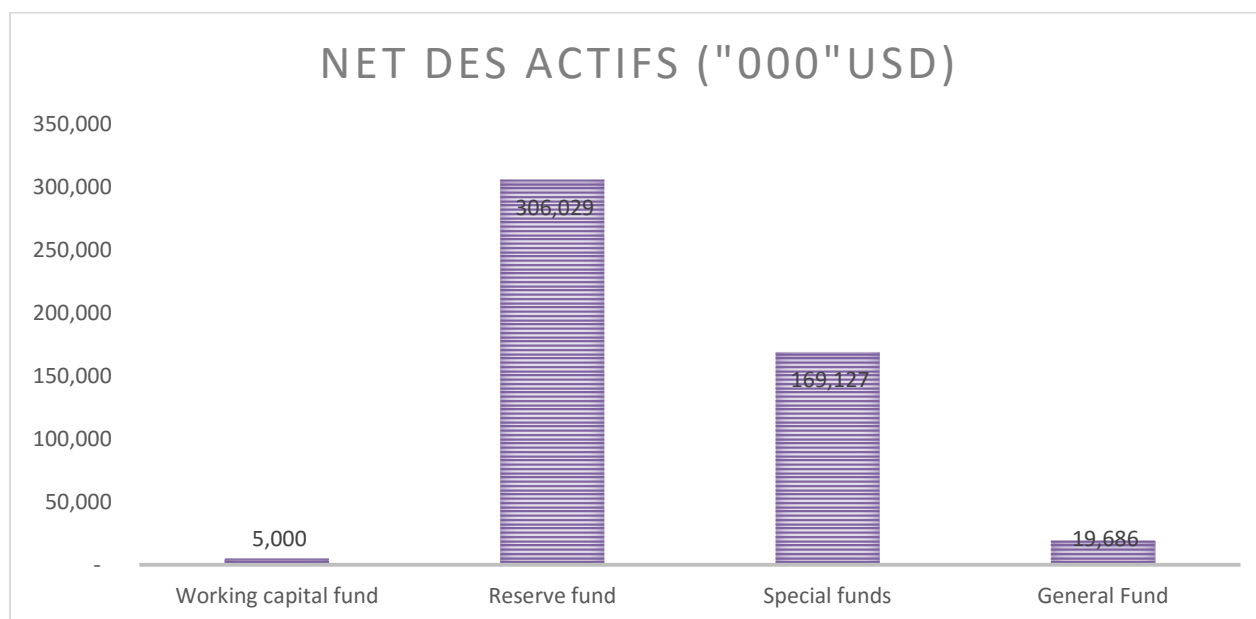
Les graphiques ci-dessous indiquent les relations entre les actifs réels, les passifs et le total des actifs.



Le passif net de 499,84 millions d'USD représente les intérêts résiduels de tout l'actif et de tout le passif. La situation comptable nette est représentée par :

- Le Fonds de réserve qui représente des excédents cumulatifs et contribue à hauteur de 69% à la situation comptable nette ; et

- Le Fonds spécial qui représente l'accumulation de fonds particuliers afin de permettre à l'Union de poursuivre ses objectifs, et qui contribue à hauteur de 34% du total des actifs nets.



Conseil des vérificateurs externes

Conformément à l'article 77 du RF de l'Union, le Conseil des vérificateurs externes comprend cinq responsables supérieurs de cabinets de vérification de comptes d'États membres de l'Union, un pour chaque région africaine, nommés par le Conseil exécutif pour un mandat de deux ans. Les membres actuels sont les suivants :

Les membres du Conseil des Verificateurs externes :

1. Ouganda (Président).
2. Algérie ;
3. Cap-Vert ;
4. Guinée équatoriale ; et
5. Afrique du Sud.

Le rôle du Conseil des vérificateurs externes est d'effectuer la vérification externe des comptes de l'UA, y compris les fonds fiduciaires, les fonds de projet et les fonds spéciaux, pour garantir leur conformité aux normes et principes directeurs internationalement reconnus de vérification des comptes. Le conseil fait rapport au Conseil exécutif de l'UA et au Comité des représentants permanents de l'UA (COREP).

Notes (suite)

2 Rapport de conformité et base de préparation

Base de préparation

Les états financiers de l'Union africaine ont été préparés selon les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et le Règlement financier de l'UA. Ils ont été préparés sur la base du coût historique, sauf indication contraire. La déclaration de flux de trésorerie est établie sur la base de la méthode indirecte. Les états financiers sont présentés sur une base cumulative.

Les états financiers sont présentés en dollars des États-Unis (USD), la monnaie fonctionnelle et des rapports de l'Union africaine. Toutes les valeurs y sont arrondies au millième le plus proche ('000'USD). L'Union a appliqué les Normes IPSAS en 2014 et elle applique encore la norme IPSAS 17, dans sa phase de transition, qui permet à tout organe de se conformer pleinement, pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans aux Normes IPSAS, ce qui fait que l'Union peut se conformer pleinement aux Normes IPSAS jusqu'en 2018. Cela a été appliqué aux immobilisations corporelles.

Les états financiers sont préparés dans l'hypothèse que l'UA est une organisation active, qui poursuivra ses opérations et remplira sa mission dans un avenir prévisible (IPSAS 1) – Présentation d'états financiers). Les principes généraux de comptabilité suivis dans la préparation des présents états, demeurent ceux établis dans le Règlement financier de l'UA.

Les normes IPSAS significatives applicables à l'Union sont les suivantes :

- IPSAS 1 : Présentation des états financiers
- IPSAS 2 : États de flux de trésorerie
- IPSAS 3 : Méthodes comptables, changements d'estimations comptables
- IPSAS 4 : Effets des variations des cours des monnaies étrangères
- IPSAS 6 : États financiers consolidés et individuels
- IPSAS 9 : Produits des opérations de change
- IPSAS 12 : Stocks
- IPSAS 13 : Contrats de location
- IPSAS 14 : Événements postérieurs à la date de clôture
- IPSAS 17 : Propriétés corporelles
- IPSAS 18 : Information sectorielle
- IPSAS 19 : Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels
- IPSAS 20 : Informations relatives aux parties liées
- IPSAS 21 : Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie
- IPSAS 23 : Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)
- IPSAS 24 : Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers
- IPSAS 25 : Avantages du personnel
- IPSAS 28.29.30 : Instruments
- IPSAS 31 : Immobilisations incorporelles

Principes comptables

L'objectif des états financiers est de fournir des informations sur la situation financière, les performances et les flux de trésorerie d'une entité utile à un large éventail d'utilisateurs. Pour l'Union africaine en tant qu'entité de secteur public, les objectifs sont plus particulièrement de fournir des informations utiles pour la prise de décisions, et de démontrer la responsabilité de l'entité vis-à-vis des ressources qui lui sont confiées. C'est avec ces buts à l'esprit que le présent document a été élaboré.

Les principales considérations de présentation (principes comptables) dans la préparation des présents états financiers, sont indiquées dans la norme IPSAS 1 : fidélité de la situation présentée, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative, regroupement, compensation et informations comparatives. Les caractéristiques qualitatives du rapport financier sont la pertinence, la fiabilité, la compréhension et la comparabilité. La préparation des états financiers sur la base de ce qui précède, exige que l'Administration procède à des évaluations qui affectent les quantités rapportées de certains éléments du solde et de la déclaration de performance financière, ainsi que les informations relatives aux instruments financiers et aux actifs et passifs éventuels.

Notes (suite)

2. Rapport de conformité et base de la préparation (suite)

Objectif des états financiers

L'objectif des états financiers est de fournir des informations sur la situation financière, les performances et les flux de trésorerie d'une entité utile à un large éventail d'utilisateurs. Pour l'Union africaine en tant qu'entité de secteur public, les objectifs sont plus particulièrement de fournir des informations utiles pour la prise de décisions, et de démontrer la responsabilité de l'entité vis-à-vis des ressources qui lui sont confiées. Les principales considérations de présentation (principes comptables) dans la préparation des présents états financiers, sont indiquées dans la norme IPSAS 1 : fidélité de la situation présentée, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative, regroupement, compensation et informations comparatives. Les caractéristiques qualitatives du rapport financier sont la pertinence, la fiabilité, la stabilité et la comparabilité. Conformément à la norme IPSAS 1 et à l'article 71 du Règlement financier de l'UA, un ensemble complet d'états financiers ont été préparés ainsi qu'il suit :

- État de la situation financière ;
- État de la performance financière ;
- État de l'évolution de l'actif net/capitaux propres ;
- État des flux de trésorerie
- État de la comparaison de budget et de dépenses effectives ; et

- Notes afférentes à la situation financière, résumé des pratiques comptables significatives, et d'autres notes explicatives en appui aux états financiers.

Les états financiers couvrent la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Les chiffres comparatifs concernent la période correspondante du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Modifications de la politique comptable et des informations à fournir

(i) Nouvelles normes et normes modifiées et adoptées par l'Union

Les amendements à la norme IPSAS 15, 'Instruments financiers : Informations à fournir et présentation' qui a été remplacée par les normes IPSA 29 et IPSAS 30. Cet amendement établit des principes pour présenter les instruments financiers comme passifs ou comme actifs nets/capitaux propres, et pour la compensation des actifs et passifs financiers. IPSAS 29 traite de la mesure des instruments et IPSAS 30 traite des informations concernant les instruments. Il traite également de la compensation des actifs et des passifs financiers. Cet amendement clarifie que le droit de compensation ne doit pas dépendre d'un événement futur incertain. Il doit être également applicable à toutes les contreparties dans le cadre de l'expédition des affaires courantes, et aussi en cas de manquement, d'insolvabilité ou de banqueroute. Cet amendement n'avait pas d'effet significatif sur les états financiers de l'Union.

(ii) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

IPSAS 34 'sépare les états financiers'. Les exigences de la séparation des états financiers dans l'IPSA 4 sont très similaires aux exigences actuelles de la séparation des états financiers dans l'IPSAS 6.

Date d'entrée en vigueur : Les états financiers annuels des périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, ou après.

Notes (suite)

2. Rapport de conformité et base de préparation (suite)

Changements de pratique comptable et des informations à fournir (suite)

(ii) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées (suite)

IPSAS 35, 'États financiers consolidés'. Cette norme remplace les conditions de l'IPSAS 6 concernant les états financiers consolidés. L'IPSAS 35 exige toujours le contrôle soit évalué eu égard aux avantages et pouvoirs, mais la définition du contrôle a changé et la norme offre maintenant plus d'orientations en ce qui concerne l'évaluation du contrôle. La définition du contrôle met l'accent sur « la capacité d'une entité à influencer la nature et la quantité d'avantages du fait de son pouvoir par rapport à une autre entité. Cette nouvelle définition du contrôle peut influencer les précédentes évaluations du contrôle et, partant, déterminer

si certaines entités doivent être consolidées. IPSAS 35 présente également le concept d' « entités d'investissement », qui peuvent être applicables à certains fonds d'investissement souverains. Généralement, une entité d'investissement mesure ses investissements dans les entités contrôlées à l'aune de la juste valeur dans les excédents ou les déficits. Après consultation complète, l'IPSASB a décidé, pour des raisons particulières du secteur public, qu'une entité qui contrôle une entité d'investissement adopte cette méthode de comptabilité des investissements d'une entité d'investissement dans ses états financiers consolidés, indépendamment de sa nature propre d'entité d'investissement. Contrairement à l'IPSAS 6, IPSAS 35 ne permet plus une exemption de la consolidation pour les entités temporairement commandées. Conformément à la politique de l'IPSASB de réduire les différences inutiles entre les IPSAS et les directives pour la compilation des statistiques de finances publiques, l'IPSASB a aligné les principes dans l'IPSAS 35 avec le Manuel 2014 (version préliminaire antérieure à la publication) de compilation des statistiques publiques, le cas échéant.

Date d'entrée en vigueur : Les états financiers annuels des périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, ou après.

IPSAS 36 : 'Participations dans des entreprises associées et des joint ventures'. Cette norme explique l'application de la méthode comptable de la mise en équivalence, qui est employée pour expliquer les investissements dans les entreprises associées et les joint-ventures (coentreprises). Les conditions sont très similaires aux directives actuelles de l'IPSAS 7. Puisque la méthode doit maintenant être de rigueur dans l'explication des entreprises associées et des co-coentreprises, le titre de la norme concerne également les joint-ventures. Contrairement à IPSAS 7, IPSAS 36 ne permet pas un traitement différent de comptabilité pour des investissements provisoires.

Date d'entrée en vigueur : Les états financiers annuels des périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, ou après.

IPSAS 37, ' Accords conjoints'. Cette norme établit les conditions pour la classification des arrangements conjoints et explique les différents types d'accords conjoints. Les accords conjoints sont classifiés en tant qu'opérations d'entreprises associées ou de coentreprises. Dans une opération conjointe, les parties à l'Accord ont les mêmes droits aux capitaux et sont soumises aux mêmes obligations y relatives. Dans un joint-venture, les parties à l'Accord ont des droits à la situation nette comptable. Ces classifications différentes de l'IPSAS 8, qui concerne trois types d'accords (entités contrôlées conjointement, opérations contrôlées conjointement, et capitaux contrôlés conjointement). IPSAS 37 exige qu'une entité explique ses intérêts dans une opération commune en identifiant sa part de l'actif, du passif, du revenu, et des dépenses dans le cadre de l'Accord conjoint. Cette norme exige également que des joint-ventures obéissent à la méthode comptable de la mise en équivalence. Précédemment, IPSAS 8 permettait aux entités conjointement contrôlées d'utiliser soit la méthode de la mise en équivalence, soit celle de la consolidation proportionnelle.

Date d'entrée en vigueur : Les états financiers annuels des périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, ou après.

Notes (suite)

2. Rapport de conformité et base de présentation (suite)

Changements de pratique comptable et des informations à fournir (suite)

(ii) *Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées (suite)*

IPSAS 38, 'Comptabilisation des intérêts détenus dans d'autres entités'. Cette norme regroupe les informations incluses auparavant dans les normes IPSA 6-8. Elle introduit également de nouvelles exigences de divulgation, y compris les exigences concernant les entités structurées qui ne sont pas consolidées et qui contrôlent des intérêts acquis dans l'intention de les sortir'.

Date d'entrée en vigueur : Les états financiers annuels des périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, ou après.

IPSAS 39, 'Avantages du personnel'. Cette norme remplacera la norme IPSAS 25, le 1er janvier 2018 ; une adoption anticipée de ce texte est encouragée.

Ce projet à portée limitée faisait partie intégrante de la Stratégie de l'IPSAB (Conseil de normalisation du secteur public) de maintenir ses normes actuelles. IPSAS 39 reflète des amendements faits par le Conseil international de normes de comptabilité à sa norme équivalente, l'*International Accounting Standard (IAS) 19*, Avantages du personnel, jusqu'en décembre 2015. Les différences principales entre IPSAS 39 et IPSAS 25 sont les suivantes :

- Suppression d'une option qui permettait à une entité de reporter l'identification des changements de la responsabilité définie nette des avantages des salariés, concernant l'utilisation de l'approche du « corridor »;
- Introduction de l'approche d'intérêt net pour des programmes de prévoyance définis ;
- Amendement de certaines conditions de divulgation pour des programmes de prévoyance définis, en cas d'employeurs multiples ;
- Simplification des conditions pour des contributions d'employés ou de tiers à un programme de prévoyance défini lorsque ces contributions sont appliquées à un plan de contribution simple, lié au service ; et
- Suppression des exigences pour des programmes composites de sécurité sociale.

Il n'y a aucune autre interprétation des normes IPSAS ou IFRIC qui ne soit pas encore en vigueur. Cela devrait avoir un impact matériel sur l'Union.

Notes (suite)

3. Résumé des pratiques comptables significatives

(a) Conversion de devises étrangères

a. Devise fonctionnelle et de présentation

Les articles inclus dans les états financiers sont mesurés en utilisant la devise de l'environnement économique primaire dans lequel fonctionne l'entité ('la devise fonctionnelle'). Les états financiers sont présentés en dollar des États-Unis (USD) qui est la devise fonctionnelle de l'organisation.

b. Opérations et soldes

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles maintiennent leur valeur en USD au taux appliqué à leur date d'achat.

Autres opérations

Les opérations en devises étrangères sont converties en USD en utilisant le taux de change en vigueur à la date des opérations au taux de change des Nations Unies du mois. Des gains et des pertes de devises résultant du règlement des transactions en devises étrangères et de leur conversion au taux de change de fin d'année des actifs et passifs financiers dénommés en devises étrangères, sont reconnus dans la Déclaration de performance financière.

Soldes de fin d'année

Les soldes de fin d'année des actifs et passifs dénommés en devises étrangères, sont convertis en USD sur la base du taux de change en vigueur à la date de présentation de la Déclaration de la situation financière.

Des gains et des pertes des devises étrangères liés aux emprunts, aux flux de trésorerie et aux équivalences monétaires, sont présentés dans le compte de résultat, dans la rubrique « revenus financiers ou coût ». Tous les autres gains et pertes de devises sont présentés dans le compte de résultat de la rubrique « Autres revenus ou dépenses ».

(b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées initialement au coût. Le coût inclut les dépenses attribuables directement à l'acquisition, à la construction ou au transfert des éléments. Le coût d'une immobilisation corporelle n'est identifié que lorsqu'il est probable que les futurs avantages ou services potentiellement liés

aux articles iront vers l'Union, et si le coût de l'article ou sa juste valeur peuvent être mesurés de manière fiable.

Là où des capitaux sont acquis dans une transaction autre que de change pour une contrepartie fictive ou sans contrepartie, l'actif doit être initialement mesuré à sa juste valeur.

Les immobilisations corporelles d'une valeur supérieure à 3.000 USD pour le siège de la CUA, les bureaux de liaison et les bureaux régionaux, sont reconnues comme actifs non courants dans les états financiers. Les actifs créés par l'organisation elle-même sont assujettis à un seuil de capitalisation de 30.000 USD. Les capitaux en deçà de ce seuil sont appelés actifs à faible valeur, et ils sont comptabilisés en charges lors de l'achat.

Suite à leur reconnaissance initiale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût historique, moins la dépréciation cumulée et toute autre perte de valeur. L'Union considère tous les actifs de ce type comme étant non générateurs de trésorerie.

La dépréciation est calculée selon la méthode linéaire au cours de la vie utile des capitaux, sauf pour les propriétés foncières et les actifs en construction qui ne sont pas sujets à la dépréciation. La dépréciation est chargée afin d'amortir le coût ou l'évaluation de l'excédent de capitaux au cours de leur vie utile estimée en utilisant méthode linéaire, basée sur les taux suivants :

Notes (suite)

3. Résumé des pratiques comptables significatives (suite)

(b) Immobilisations corporelles (suite)

Catégorie de capitaux	Durée de vie utile en années	%
Propriété foncière	Infini	-
Actifs en construction	Infini	-
Bâtiments - installations fixes	50	2%
Édifice – Bail commercial	50	2%
Édifice – Droit d'usage non commercial	50	2%
Infrastructures	50	2%
Matériel d'impression et de publication	20	5%
Véhicule logistique lourd à roues et matériel d'ingénierie	12	8.33%
Véhicules spéciaux, remorques et accessoires	12	8.33%
Matériel lourd de technologie et de construction	12	8.33%
Meubles	10	10%
Équipement de conférence	8	12.5%
Bâtiments provisoires et mobiles	7	14.29%
Matériel de communication	7	14.29%
Matériel audiovisuel	7	14.29%
Équipement de sécurité et de sûreté	7	14.29%

Catégorie de capitaux	Durée de vie utile en années	%
Montages et garnitures	7	14.29%
Équipement de traitement de l'eau et de distribution de carburant	7	14.29%
Véhicules roulés par lumière	6	16.67%
Équipement de transport	5	20%
Groupe électrogène	5	20%
Équipement médical	5	20%
Les montages et les garnitures court-circuitent le bail	5	20%
Matériel léger de technologie et de construction	5	20%
Travaux mineurs de construction	5	20%
Matériel informatique	4	25%
Matériel de bureau	4	25%
Logiciels acquis en externe	3	33.3%
Logiciels développés en interne	3	33.3%
Droits d'auteur	3	33.3%
Documents de référence de bibliothèque	3	33.3%
Licences et droits	2	50%

Notes (suite)

3. Résumé des principales pratiques comptables (suite)

(b) Immobilisations corporelles (suite)

La dépréciation est traitée comme dépenses ; et elle est imputée au revenu dans l'état de l'exécution financière.

Les valeurs utiles de l'immobilisation fixe et les valeurs résiduelles de la CUA ont été passées en revue en 2015 et la valeur résiduelle est évaluée à zéro. Une vérification physique sur échantillon des capitaux de valeur élevée a été effectuée en 2016, aux sièges sociaux de l'UA et la valeur résiduelle étant encore considérée comme zéro.

Les immobilisations corporelles sont étudiées afin d'identifier les dépréciations toutes les fois où les événements ou les changements de situation indiquent que la quantité comptabilisée est peut-être irrécouvrable. La perte de valeur est comptabilisée au montant pour lequel la valeur comptabilisée du bien est supérieure au montant recouvrable. Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les biens sont regroupés au niveau le plus faible pour lequel ils peuvent générer des flux de trésorerie isolables (unités génératrices de revenus). Les actifs non financiers ayant subi une dépréciation sont évalués en vue d'une éventuelle compensation des pertes de valeur à chaque clôture.

Les gains ou les pertes sur cession sont déterminés en comparant le produit de la cession moins les frais de vente au montant comptabilisé des actifs cédés et sont intégrés dans l'état de performance financière.

Disposition transitoire

La Commission de l'Union africaine a mis à profit les paragraphes 95 et 96 des dispositions transitoires de l'IPSAS 17 sur les immobilisations corporelles, qui accordent aux entités une période de transition de 5 ans qu'ils se mettent en pleine conformité avec la norme après la date de la première adoption de l'IPSAS. La CUA a adopté l'IPSAS en 2014 et, par conséquent, elle bénéficie de mesure jusqu'en 2018.

Conformément à la disposition transitoire, la CUA n'a pas comptabilisé les capitaux dans le bilan qui va faire l'objet d'une évaluation par les experts : Nouveau bâtiment du Siège offert par l'Allemagne, tous les biens à Alger gracieusement mis à disposition par le pays d'accueil et les biens du bureau de liaison de la RDC qui ne sont pas consolidés. En outre, le terrain et le bâtiment de Bruxelles n'ont pas été classés sous leur catégorie respective (terrain et bâtiment).

(c) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des ressources sans substance physique contrôlée par une entité. Pour qu'une immobilisation incorporelle soit reconnue par la CUA, elle doit répondre aux critères suivants :

- Avoir une durée de vie utile de plus d'un an ; et
- Un seuil de coût, tel qu'indiqué ci-dessous :

Des immobilisations intangibles acquises en externe :

- Logiciel commercial - 5 000 USD
- Autres immobilisations intangibles acquises séparément (autres licences et droits) – 1 000 USD

Immobilisations intangibles élaborées en interne :

- logiciels personnalisés – 10 000 USD
- Droits d'auteur – 10 000 USD

Une immobilisation incorporelle sera initialement identifiée au coût historique, moins l'amortissement cumulé et commencement à l'amortissement moins accumulé historique de coût et à toute autre perte de valeur.

Là où l'immobilisation incorporelle est acquise à aucun coût (comme cadeau, contribution, ou donation) ou pour un coût nominal, la valeur juste des capitaux comme à la date de l'acquisition est employée. Pour les immobilisations incorporelles réalisées en interne, tous les frais de recherche sont enregistrés sous la rubrique des dépenses une fois encourus. Les coûts de développement ne sont capitalisés qu'après que la praticabilité technique a été établie, et que les futurs avantages économiques ou services potentiels sont démontrés.

Notes (suite)

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

(d) Dépréciation des actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels de la CUA sont considérés comme des actifs non générateurs de trésorerie, car n'ayant pas pour objectif premier de générer des bénéfices commerciaux.

Pour ce qui concerne les actifs non financiers non générateurs de trésorerie, la CUA détermine, à chaque fin d'exercice s'il existe une indication laissant à supposer qu'un actif non générateur de trésorerie peut être déprécié. En cas d'une telle indication ou qu'il convient de juger de la dépréciation annuelle d'un actif, la CUA fait une estimation de la valeur de service recouvrable de cet actif. La valeur de service recouvrable d'un actif est supérieure à la valeur moyenne d'un actif non générateur de trésorerie diminuée des coûts de vente et de sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées en surplus ou déficit.

Une dépréciation déjà comptabilisée n'est reprise que lorsqu'il y a eu un changement des estimations utilisées pour déterminer la valeur de service recouvrable de l'actif depuis la comptabilisation de la dernière dépréciation. La reprise est restreinte, de telle sorte que la valeur comptable de l'actif ne soit pas supérieure à sa valeur de service recouvrable, ni supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, hors amortissement, si une dépréciation de l'actif n'avait pas été comptabilisée au cours des années précédentes. Cette reprise est comptabilisée en excédent ou déficit.

(e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les avoirs en banque, les dépôts à vue et les investissements très liquides, avec une échéance initiale de trois mois, ou moins, qui sont facilement convertibles en montant connus et sont exposés à un risque négligeable en termes de changement de valeur. Les soldes des comptes bancaires intègrent des montants déposés dans diverses banques commerciales à la fin de l'année financière.

Concernant le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent sont définis par le Règlement financier et les Règles de gestion financière. Ils comprennent les chèques, les lettres de crédit irrévocables et autres instruments financiers similaires à court terme, très liquides, facilement convertibles en montants connus et soumis à un risque négligeable de changements de valeur.

(f) Stocks

La CUA comptabilise les matériels et les fournitures de bureau, les fournitures et produits médicaux, les produits et fournitures militaires, les matériels et accessoires informatiques, les matériaux d'entretien et les matériels d'imprimerie comptabilisés dans les stocks.

Les stocks sont évalués au coût au moment de leur comptabilisation initiale. Dans la mesure où ils ont été reçus dans le cadre d'opérations sans contrepartie (sans frais ou à un coût symbolique), le coût de l'inventaire correspond à sa juste valeur à la date d'acquisition.

Après leur comptabilisation initiale, les stocks sont évalués au plus faible coût et à leur valeur de réalisation nette. Les stocks destinés à l'utilisation ou la distribution sans frais ou à un coût symbolique sont évalués au plus faible du coût ou au coût de remplacement. Les stocks destinés à la vente seront évalués au plus faible coût ou à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cadre du cours normal des activités, moins les coûts estimatifs d'achèvement et les coûts estimatifs nécessaires à la réalisation de la vente, de l'échange ou de la distribution.

A la fin de l'année financière, les stocks sont évalués à l'aide d'une moyenne pondérée et font l'objet d'une vérification physique annuelle.

Notes (suite)

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

(g) Instruments financiers

(i) Actifs financiers

Un instrument financier désigne tout contrat qui génère un actif financier pour une entité et un passif financier ou un instrument de capitaux financiers pour une autre.

Classification

La CUA classe ses avoirs financiers en fonction des catégories suivantes :

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des avoirs financiers non dérivés faisant l'objet de paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif. Ils correspondent à des situations dans lesquelles la CUA met de l'argent, des biens et services à la disposition d'un débiteur, sans intention de commercialiser la créance. Les paiements exigibles dans les 12 mois précédant la date de bilan sont classés comme actifs à court terme. Les paiements exigibles 12 mois après la date de bilan sont classés comme actifs non courants. Les prêts et créances

comprennent les dépôts à terme dont la date d'échéance est supérieure à trois mois. Après l'évaluation initiale, ces avoirs financiers sont évalués au coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins la dépréciation. Le coût amorti est calculé en prenant en considération toute réduction ou prime à l'acquisition et tous frais ou coûts qui font partie intégrante des taux d'intérêt effectifs. Les pertes de dépréciation sont comptabilisées en surplus ou en déficit.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivatifs faisant l'objet de paiements fixes ou déterminables et ayant des échéances fixes sont classés comme placements détenus jusqu'à leur échéance lorsque l'Union a l'intention positive et l'aptitude de les détenir jusqu'à leur échéance. Après l'évaluation initiale, les investissements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins la dépréciation. Le coût amorti est calculé en prenant en considération toute réduction ou prime à l'acquisition et tous frais ou coûts qui font partie intégrante des taux d'intérêt effectifs. Les pertes de dépréciation sont comptabilisées en surplus ou en déficit.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

L'actif financier est classé dans cette catégorie lorsqu'il a été acquis dans l'objectif principal d'une vente à court terme ou s'il est considéré comme tel par la CUA. Les actifs de cette catégorie sont classés comme actifs à court terme lorsqu'ils doivent être réalisés dans les 12 mois consécutifs à la date de clôture des comptes.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des instruments non dérivés et sont soit classés dans cette catégorie ou ne sont classés dans aucune autre. Ils sont classés en actifs courants ou non courants, en fonction de la période pendant laquelle la CUA entend les détenir, qui correspond généralement à la date d'échéance.

Comptabilisation et évaluation initiales

Actifs financiers relevant de la norme IPSAS 29 (Instruments financiers) : la Comptabilisation et l'Évaluation sont classés comme des prêts et des créances ou des investissements détenus jusqu'à l'échéance, selon le cas. La CUA détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale. La CUA comptabilisera un actif ou un passif financier sur son état de la situation financière au moment de son adhésion aux dispositions contractuelles de l'instrument financier sous-jacent et, en conséquence, elle a le droit légal de recevoir ou l'obligation juridique de payer en trésorerie.

Notes (suite)

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

4.

(g) Instruments financiers (suite)

Décomptabilisation

La CUA supprime un actif financier de son état de situation financière au moment de l'expiration (d'ordinaire, en cas de contribution et de compte débiteur, lorsque le paiement a été reçu) des droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier ou quand elle transfère l'actif financier, avec quasiment tous les risques et avantages, à une autre partie.

La CUA supprime un passif financier, ou une partie d'un passif financier, de son état de situation financière, en cas d'extinction de ce dernier.

Dépréciation des actifs financiers

La CUA détermine, à chaque date de rapport, s'il existe des éléments de preuve objectifs attestant de la dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé déprécié si, et seulement si, il existe des éléments de preuve objectifs de cette dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de perte ») et que cet événement générateur de perte a un impact sur les futurs flux de trésorerie estimatifs de l'actif financier ou l'entité des actifs financiers susceptible d'être estimée de manière fiable. Les preuves de la dépréciation peuvent comprendre les indicateurs suivants :

- Les débiteurs ou groupes de débiteurs sont confrontés à d'importantes difficultés financières
- La défaillance ou le non-paiement concernant les intérêts ou du capital
- La probabilité, pour les débiteurs, de tomber en faillite ou de faire l'objet d'une autre forme de réorganisation financière
- Les données observables rendent compte d'une dépréciation mesurable dans les futurs flux de trésorerie estimatifs (ex. : variation des arriérés ou des conditions économiques correspondant aux défaillances)

Pour ce qui concerne les actifs financiers comptabilisés au coût amorti (investissement détenu jusqu'à l'échéance de l'investissement, du prêt ou de la créance) le montant comptabilisé est réduit directement ou par le recours à un compte de provision, avec la comptabilisation du montant de la perte dans l'état de performance financière.

(ii) *Passifs financiers*

Comptabilisation et évaluation initiales

Les passifs financiers conformes à la norme IPSAS 29 sont classés comme passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit, voire des prêts, selon le cas. La CUA détermine la classification de ses passifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et, dans le cas des prêts et emprunts, plus les coûts de transaction directement attribuables.

Prêts et emprunts

Après leur reconnaissance initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont ensuite mesurés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les bénéfices et pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat au moment de la décomptabilisation des passifs ainsi qu'au moyen du processus d'amortissement de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en considération toute réduction ou prime à l'acquisition et tous frais ou coûts qui font partie intégrante des taux d'intérêt effectifs.

Notes (suite)

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

(h) Les baux

Les contrats de location sont des baux qui ne transfèrent pas à la CUA la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien loué. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en dépenses d'exploitation dans le compte de résultat selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

(i) Provisions et passifs/actifs éventuels

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la CUA a une obligation actuelle (légale ou implicite) du fait d'un événement passé. Il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable peut être faite concernant le montant de l'obligation.

Les provisions sont comptabilisées en engagements et charges futurs.

Passifs éventuels

Un passif éventuel nécessite une mention dans les seules notes afférentes aux états financiers et n'est pas comptabilisé dans l'état financier. Lorsqu'il s'agit :

- d'une obligation possible qui découle d'événements passés mais dont l'existence sera exclusivement confirmée par la survenance ou la non survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de l'Union, ou
- que le montant d'une obligation ne peut être mesuré avec une certitude suffisante

Actifs éventuels

La CUA ne comptabilise pas un actif éventuel, mais elle communique, dans les notes complémentaires des états financiers, des informations sur un actif éventuel dont l'existence dépend de la survenance ou de la non survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous son contrôle. Les actifs éventuels font l'objet d'une constante évaluation pour faire de telle sorte que les états financiers fassent mention des évolutions. Lorsqu'il est pratiquement certain qu'un afflux d'avantages économiques ou un potentiel de service se présentera et que la valeur des actifs pourra être évaluée de manière fiable, l'actif et les revenus y relatifs sont comptabilisés dans les états financiers de la période pendant laquelle le changement est intervenu.

(j) Comptes fournisseurs

Une part significative des comptes payables par la CUA ne sont pas liés à l'achat de biens ou de services (opérations de change). Il s'agit plutôt de déclarations de dépenses non payées des pays fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix. Ils sont enregistrés comme exigibles dès la réception d'une demande officielle et vérifiée. Dès la vérification et l'acceptation des coûts admissibles, les dettes sont évaluées au montant accepté et éligible et comptabilisées dans les états financiers comme comptes de dettes payables.

Les charges résultant de l'achat de biens et services sont comptabilisées au moment de la réception des biens et un bordereau de réception est délivré à la réception desdits biens en contrepartie du montant original et les dépenses correspondantes sont inscrites dans les comptes à la réception des fournitures et services livrés et leur acceptation par l'Union, conformément aux principes régissant les conditions de livraison.

Notes (suite)

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

(k) Comptabilisation des revenus

Les recettes sont comptabilisées dans la mesure où il est probable que les avantages économiques ou le potentiel de service reviendront à la CUA et que les recettes peuvent être évaluées de manière fiable, sans tenir compte de l'instant auquel le paiement est effectué.

Les recettes sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, en prenant en considération les termes de paiement, définis par contrat, et à l'exclusion des taxes ou droits de douane.

Les sources de recettes de la CUA sont les suivantes :

1. Contributions mises en recouvrement
2. Contributions volontaires, dons et donations
3. Activités génératrices de revenus
4. Recettes diverses

Les recettes comprennent les entrées brutes des avantages économiques ou potentiels de service reçus ou recevables par l'Organisation au cours de l'année et qui se traduisent par une augmentation de l'actif net. Suite à la décision d'adopter la norme IPSAS, la CUA a décidé de comptabiliser, à compter de l'année financière 2012, les recettes sur la base du critère défini par les normes IPSAS 9 « produit des opérations avec contrepartie directe » et IPSAS 23 « recettes provenant des transactions autres que des échanges. »

Les opérations avec contrepartie directe sont des transactions dans le cadre desquelles la CUA reçoit des actifs ou services ou détient des passifs éteints et remet directement en contrepartie (IPSAS), à une autre entité, essentiellement sous la forme d'espèces, de biens, de services ou d'utilisation d'actifs, une valeur approximativement égale.

Dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe, l'Union reçoit une valeur d'une autre entité, sans remettre directement une valeur approximativement égale en échange, ou remet une valeur à une autre entité, sans recevoir directement, en contrepartie (IPSAS 23), une valeur approximativement égale.

i) Produits des opérations sans contrepartie directe

Les produits des opérations sans contrepartie directe sont évalués à leur juste valeur et comptabilisés dès la prise de contrôle du bien (espèces, biens, services et biens immobiliers) lorsque le transfert est sans condition et qu'il est probable que les avantages économiques ou le potentiel de service se rapportant à l'actif seront acquis à l'organisation et pourront être évalués de manière fiable.

Contributions mises en recouvrement

Conformément aux exigences de la norme IPSAS qui reflète la nature des activités de l'Union, les revenus des contributions des États membres mises en recouvrement sont comptabilisés comme opérations sans contrepartie directe, comme prévu par la norme IPSAS 23 (recettes provenant des transactions autres que des échanges). Les recettes des contributions mises en recouvrement (opérations sans contrepartie directe) sont comptabilisées au début de l'année financière, lorsque l'engagement des États membres vis-à-vis de l'Union relatif à la contribution mise en recouvrement est contracté. La contribution des États membres est comptabilisée dans l'état financier de l'année à laquelle elle se rapporte.

Contributions volontaires

Les recettes des contributions volontaires sont constatées dès la signature d'un accord contraignant entre la CUA et la tierce partie à l'origine de la contribution. Les contributions volontaires sans restriction sont traitées comme des opérations sans contrepartie directe. Les contributions volontaires assujetties à des restrictions sur leur utilisation sont à l'origine traitées comme des Subventions non utilisées et sont ensuite comptabilisées en recettes lorsque les restrictions ont été appliquées. La CUA considère qu'il existe des restrictions relatives à l'utilisation des contributions, lesdites restrictions ne constituant pas des conditions imposées sur les actifs transférés au sens de la norme IPSAS 23.

Notes (suite)

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

(k) Comptabilisation des revenus (suite)

i) Produits des opérations sans contrepartie directe

Fonds de Partenaires

La CUA reçoit des fonds de divers partenaires au développement afin de financer des programmes précis dans le cadre des principaux piliers de l'UA. Les fonds de ces partenaires sont comptabilisés comme passif courant dans le bilan (*fonds de partenaire non utilisés*). Les recettes sont réalisées dans l'état de revenus dès l'utilisation des fonds de partenaire.

Lorsque le préfinancement est autorisé par l'accord de financement conclu entre la CUA et le partenaire au développement, les fonds dus par le(s) partenaire(s) à la fin de la période objet du rapport seront comptabilisés comme fonds de partenaire à recevoir.

Contribution en nature et en Service

Les contributions en nature et en service reçues par la CUA sont enregistrées dès qu'elles ont été reçues du donateur à un montant égal à leur juste valeur marchande, comme déterminé au moment de l'acquisition. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées comme un actif, avec une écriture correspondante en recettes. Les autres contributions en nature ou en service sont comptabilisées en recettes, avec une écriture correspondante en dépenses.

ii) Produits des opérations sans contrepartie directe

Ils concernent, en particulier, les revenus en intérêts, les cessions d'actifs, les revenus du centre médical de l'UA au Siège, les revenus locatifs et autres revenus connexes.

Les revenus en intérêts sont constatés par la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif actualise les encaissements monétaires futurs estimatifs tout au long de la durée de vie prévue de l'actif financier et au montant net comptabilisé de l'actif. La méthode applique ce rendement au principal en souffrance afin de déterminer les revenus en intérêt pour chaque période.

Les recettes tirées de l'utilisation des infrastructures de la CUA et d'autres revenus sont comptabilisées en recettes à l'encaissement.

(l) Comparaison du budget et des chiffres réels

Le budget annuel est préparé selon la méthode de la comptabilité de caisse, c'est-à-dire que tous les coûts et revenus envisagés sont présentés dans un état consolidé afin de déterminer les besoins de la CUA. A la suite de l'adoption de la méthode de comptabilité de caisse pour les besoins du budget, la norme IPSAS 24 requiert un rapprochement entre l'état de comparaison du budget et l'état de la performance financière, en identifiant séparément toute différence en termes de base, de calendrier, de présentation et d'entité. Cette situation a été présentée à la note 42.

(m) Comptabilité par fonds

Un fonds est un système comptable auto-équilibré créé pour prendre en charge les opérations ayant un but ou un objectif particulier. Les fonds sont désagrégés pour les besoins de la réalisation d'activités spécifiques ou la réalisation de certains objectifs, conformément aux règlements, restrictions ou limites particuliers. Les états financiers appliquent le principe de la comptabilité par fonds pour des fonds déterminés, qui mentionnent, à la fin de la période, la position consolidée de tous les fonds. Les soldes du fonds représentent les restes cumulés des recettes et dépenses.

Le Fonds comprend : le Fonds général, le Fonds de Réserve, le Fonds de Capital et les Fonds spéciaux.

Notes (suite)

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

(m) Comptabilité par fonds (suite)

Fonds de Roulement

Il a été établi conformément à l'article 24 du Règlement financier de l'UA. Un fonds de roulement est établi à partir du fonds de réserve de la CUA afin de mettre à disposition les avances nécessaires à la réalisation des engagements, en attendant la réception des contributions des États membres, et de mettre à disposition les avances nécessaires à la réalisation des engagements et des Dépenses imprévues ou extraordinaires résultant de la mise en œuvre des résolutions et décisions adoptées par le Conseil exécutif ou la Conférence.

Fonds de réserve

Il a été établi en application des dispositions de l'article 25 du Règlement financier de l'UA, aux termes duquel tous les fonds non utilisés ou les surplus doivent être enregistrés. Il doit être utilisé dans le respect de la décision du COREP relative aux Dépenses urgentes et imprévues. Le solde minimum du Fonds de Réserve doit couvrir trois mois au moins des besoins du budget de fonctionnement de la CUA.

Lorsque le Fonds de Réserve est supérieur à trois mois du budget de fonctionnement, tout budget supplémentaire approuvé par la Conférence doit d'abord puiser ses ressources dans le Fonds de Réserve jusqu'à ce que le solde atteigne le seuil fixé ci-dessus. Lorsque les crédits du Fonds de Réserve sont supérieurs à trois mois du budget de fonctionnement, tous les crédits excédentaires sont utilisés conformément aux articles 49-53 du Règlement financier.

Fonds spécial

Il a été établi en application de l'article 26 du Règlement financier de l'UA à des fins spécifiques afin de promouvoir les objectifs de la CUA. Ils représentent les fonds gérés par la CUA à des fins particulières. Les montants sont prélevés chaque année sur le Budget pour être utilisés à des fins particulières. Les soldes cumulés y relatifs sont reportés en vue de leur utilisation pendant les périodes suivantes.

(n) Avantages sociaux du personnel

Salaires, traitements et congés - Court terme

Les créances sur salaires et traitement (y compris les avantages non monétaires), les congés annuels cumulés sont comptabilisés en excédent ou déficit au cours de la période à laquelle se rapportent les services fournis par les employés et doivent, en règle générale, être payés dans les 12 mois consécutifs à la fin de l'exercice. Les obligations se rapportant à ces avantages à court terme sont évalués sur la base des montants à payer au moment de leur règlement.

Après la cessation d'emploi

La CUA comptabilise les avantages sociaux post-emploi du personnel à long terme par un plan de cotisations précis souscrit auprès de la société *American Life Insurance Company* (ALICO). Les cotisations du personnel à court terme à sa pension de retraite, calculées au taux officiel, sont payées comme une partie de son salaire mensuel. Les avantages sociaux du personnel à court terme sont comptabilisés au moyen de provisions concernant les obligations connues à l'égard du personnel et ils sont révisés chaque année en vue d'une augmentation ou d'une réduction éventuelles.

(o) Dépenses

Les dépenses représentent des réductions des avantages économiques ou du potentiel de service au cours de l'année financière qui prennent la forme de sorties de fonds, de consommation d'actifs ou de réduction des créances qui se traduisent en diminutions de l'actif ou des avoirs. La CUA comptabilise les dépenses dès lors que les biens ont été reçus ou les services fournis (principe de la livraison) et non lorsqu'une somme ou son équivalent a été payé.

Notes (suite)

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

(p) Modification des politiques comptables et des estimations

La CUA reconnaît rétrospectivement les effets des modifications des politiques comptables. Les effets des modifications de la politique comptable sont appliqués en amont lorsque leur application rétrospective n'est pas possible.

(q) Importants jugements et sources d'incertitude relatives aux estimations

La préparation des états financiers de la CUA dans le respect des normes IPSAS requiert des dirigeants qu'ils procèdent à des arbitrages, fassent des estimations et émettent des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de certaines rubriques du bilan et de l'état de performance financière ainsi que sur les engagements hors bilan à la fin de la période considérée. Conformément à la norme IPSAS et aux principes comptables généralement acceptés, les états financiers intègrent nécessairement des montants basés sur les informations les plus fiables disponibles.

Estimations et hypothèses

Les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres principales sources d'incertitude relatives aux estimations à la date du bilan, qui comportent un considérable risque d'induire un important ajustement de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'année financière suivante, sont présentées ci-dessous. Les importantes estimations comprennent, notamment: le montant des obligations se rapportant aux avantages sociaux des employés, les provisions, les risques financiers liés aux stocks et créances, les revenus et charges cumulés, les actifs et passifs éventuels, le degré de dépréciation des actifs incorporels et corporels et les montants mentionnés dans les notes relatives aux instruments financiers. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les changements des estimations sont constatés au titre de la période au cours de laquelle ils ont été connus

Durée de vie utile et valeurs résiduelles

Les durées de vie utile et les valeurs résiduelles des actifs sont évaluées sur la base des indicateurs ci-après afin de guider une éventuelle utilisation future et la valeur de cession :

- L'état du bien, basé sur l'évaluation des experts employés par la CUA
- La nature du bien, sa prédisposition et son adaptabilité aux changements de technologie et de processus
- La nature des processus dans le cadre desquels le bien est utilisé
- La disponibilité des financements permettant le remplacement du bien
- Les changements dans le marché concernant le bien

Provisions

Les provisions sont enregistrées et les dirigeants font une estimation en se basant sur les informations disponibles. Au cours de la période objet du présent rapport, des provisions relatives aux créances irrécouvrables et douteuses ont été faites et constatées.

(r) Événements ultérieurs

A la date de signature de ces comptes, sauf pour ce qui concerne la question soulignée ci-dessous, la CUA n'a pris connaissance d'aucune question majeure susceptible de nécessiter une déclaration séparée sous la présente section. Les comptes et notes y relatives ont été préparées sur la base des dernières informations disponibles, comme en attestent les informations présentées.

- Le 30 janvier 2017, le Maroc a été admis à l'Union africaine en qualité d'État membre.
- En mars 2017, les nouveaux Commissaires ont pris fonction après les élections du 30 janvier 2017. Leurs noms et fonctions sont indiqués dans la section réservée aux structures de la CUA

Notes (suite)

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

(s) Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est préparé sur la base de la méthode indirecte prévue par l'IPSAS 2. Il en résulte que le résultat réel de l'année financière est ajusté pour les besoins des opérations non monétaires, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liées aux flux de trésorerie concernant les investissements.

Les flux de trésorerie émanant des opérations en devise sont enregistrés dans la monnaie de présentation des états financiers (dollars américains) de la CUA, en appliquant à la devise le taux de change entre les dollars américains et la devise en vigueur à la date du flux de trésorerie.

Le tableau des flux de trésorerie rend compte des flux de trésorerie enregistrés au cours de l'exercice classés en fonction des activités d'exploitation et d'investissement et des activités de financement.

(t) Information sectorielle

Comme prévu par la norme IPSAS 18, lorsque les activités menées par une organisation sont variées et couvrent une large gamme de régions géographiques dotées de différentes caractéristiques socio-économiques, il

est nécessaire de fournir des informations financières et non financières désagrégées sur les différents secteurs afin de rendre disponibles les informations pertinentes aux fins du respect de l'obligation de rendre compte et de la prise de décision. Les deux types de secteurs relevés sont qualifiés de secteurs de service ou secteurs géographiques. Ces expressions ont les sens suivants :

Secteur de service désigne un élément distinct d'une entité engagée dans la fourniture de services connexes ou la réalisation d'objectifs opérationnels particuliers, en conformité avec sa mission générale ;

Un secteur géographique est un élément distinct d'une entité engagée dans la fourniture de services connexes ou la réalisation d'objectifs opérationnels particuliers dans une zone géographique déterminée.

La CUA collecte des informations sectorielles en se basant sur les secteurs de service et les sources de financement. Les secteurs de service sont présentés à la note 41 des états financiers.

Notes (suite)

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

(u) Consolidation

Les états financiers consolidés de la Commission de l'Union africaine couvrent tous les bureaux des représentations permanentes majeures contrôlées, les bureaux spécialisés et régionaux, les représentations spéciales et les bureaux de liaison. La liste complète des entités consolidées est fournie ci-dessus sous à la section 1.3 « Base juridique et portée et des états financiers. »

C'est en rapport avec l'exercice clôturé le 31 décembre 2016 que les bureaux régionaux ci-après ont été consolidés pour la première fois :

Bureaux spécialisés

1. Commission africaine de l'énergie (AFREC), Alger – Algérie ; et
2. Centre international de l'Union africaine pour l'éducation des femmes et des filles en Afrique (UA/CIEFFA)

Les activités financières de l'ECOSOCC, du CUADI, de l'IPED, de l'UPA, de l'UACDC et du Conseil de Paix et de Sécurité sont gérées par la CUA et sont, par conséquent, parties intégrantes des états financiers de la CUA.

(v) Soldes comparatifs

Les soldes comparatifs inscrits dans les états financiers se rapportent à la période audité (1 janvier 2015 - 31 décembre 2015).

Les chiffres comparatifs ont été reformulés pour une reclassification des soldes comparatifs. Les rapprochements des soldes reformulés sont présentés ci-dessous :

Rapprochement des soldes reformulés : État de performance financière

			2015, comme indiqué précédem ment	Dépense s de l'AFREC *	Reclassificati on **	2015 Reformu lé
	Notes		USD 000	USD 000	USD 000	USD 000
Produits des opérations sans contrepartie directe						
Contributions des États membres mises en recouvrement	24		131 471	-	-	131 471
Fonds des partenaires - réalisés	25		439 340	-	-	439 340
Contributions volontaires - en nature/service	26		1 797	-	-	1 797
			<u>572 608</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>572 608</u>
Produits des opérations sans contrepartie directe						
Autres revenus	27		1 250	-	-	1 250
Total des revenus			<u>573 858</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>573 858</u>
Dépenses						
Dépenses de personnel	28		120 952	395	8 373	129 325
Avantages du personnel	28		9 570	-	-	9 570
Subventions aux organes de l'UA	29		29 869	(675)	-	29 869
Honoraires des experts	30		9 299	-	-	9 299
Missions officielles	31		49 883	31	-	49 883
Autres subventions	32		10 035	-	-	10 035
Subventions et donations	33		649	-	-	649
Provision pour dettes irrecouvrables	34		2 041	-	-	2 041
Dépréciation	5		4 617	-	-	4 617
Autres dépenses d'exploitation	35		19 598	240	-	19 598

Opérations de maintien de la paix (OMP)	36	312,604	-	(8 373)	304 231
Actif de faible valeur/dépenses en capital	37	3 501	-	-	3 501
Charges financières	38	370	1	-	370
Fournitures de bureau et services	39	3 984	8	-	3 984
Coûts du projet		1 207	-	-	1 207
Dépenses totales		578 179	-	-	578 179
Autres bénéfiques/ (pertes)					
(Bénéfices)/pertes sur les opérations en devises	40	18 804	-	-	18 804
Dépenses totales		596 983	-	-	596 983
Excédent net/ (déficit) pour la période		(23 125)	-	-	(23 125)

*L'AFREC a été, à tort, classé comme un organe en 2015, ses dépenses n'ont donc pas été consolidées dans les états financiers de la CUA pour l'année 2015. Cette situation a été corrigée et les dépenses ont été intégrées dans les états financiers de la CUA, en excluant les subventions aux organes de l'UA.

**Dans les soldes comparatifs reformulés les dépenses de salaires des OMP pour 2015 ont été reclassées sous la rubrique des dépenses de personnel.

Notes (suite)

4. Objectifs et politiques de la gestion des risques financiers

Les activités de la CUA l'exposent à divers risques financiers, essentiellement au risque de crédit, au risque de liquidités et aux effets des variations des taux d'intérêt. Le programme général de gestion du risque de la CUA a pour objectif de réduire les effets négatifs potentiels du risque sur ses performances et sa position financière.

La gestion du risque est assurée par les divers départements de la CUA, en vertu des politiques approuvées par le Représentant permanent et l'Exécutif.

(a) Risques auxquels la CUA est confrontée

Les principaux types de risque ci-après sont ceux auxquels la CUA est exposée dans le cours de la mise en œuvre de ses opérations :

- Les risques financiers comprennent :
 - Le risque de crédit
 - Le risque de marché
 - Le risque de taux d'intérêt
 - Le risque de liquidité
- Les risques non financiers comprennent :
 - Le risque opérationnel
 - Le risque lié aux ressources humaines
 - Le risque juridique
 - Le risque de réputation

i) Le risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte financière encouru par la CUA si les États membres, les partenaires au développement ou les contreparties aux instruments financiers manquent à leurs obligations contractuelles, il émane essentiellement des soldes bancaires et des soldes débiteurs des contributions échues des États membres, des organes de l'UA, des missions d'observation et des CER et fonds partenaires.

La gestion du risque de crédit se fait par le choix des banques dépositaires et des instruments investis. Le choix des banques dépositaires, par la CUA, se concentre sur les banques locales et internationales ayant des capacités financières qui se réunissent pour définir les critères d'éligibilité à la solidité financière. En conséquence, la CUA estime qu'il n'y a pas une grave exposition au risque de crédit.

Pour déterminer les possibilités de recouvrement des comptes fournisseurs, la CUA examine tout changement dans la qualité du crédit des montants à recevoir, de la date à laquelle le crédit a été accordé à celle de la clôture. Les dirigeants estiment qu'il n'est pas nécessaire de mobiliser une provision de crédit supplémentaire en sus de celle déjà comptabilisée pour les pertes sur créances.

Le montant qui représente le mieux l'exposition maximum de la CUA au risque de crédit se présente comme il suit :

Au 31 décembre 2016

	Non déprécié USD 000	Déprécié USD 000	Solde net USD 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 9)			
Dépôt à court terme	189	-	189
Avoirs en banque	304 389	-	30 389
Créances (Note 10-18)			
Créances sur fonds partenaires	157 869	4 248	153 621
Créances sur missions d'observation et CER	4 827	2 353	2 474
Contributions des États membres mises en recouvrement	84 487	5 977	78 510
Avances aux fournisseurs	5 089	-	5 089
Paie ment anticipé	1 004	5	999
Créances à court terme	20 828	7 180	13 649
	578 682	19 763	558 920

Au 31 décembre 2015

	Non déprécié USD 000	Déprécié é	Solde net USD 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 9)			
Dépôt à court terme	186	-	186
Fonds en Banque	261 457	-	261 457
Créances (Note 10-18)			
Créances sur fonds partenaires	79 325	4 764	74 561
Créances sur missions d'observation et CER	9 589	1 525	8 064
Créances sur les organes programme de l'UA	875	-	875
Contributions des États membres mises en recouvrement	66 661	619	66 042
Avances aux fournisseurs	3 807	-	3 807
Paie ment anticipé	985	-	985
Créances à court terme	19 918	6 933	12 985
A	442 803	13 841	428 962

ii) Le risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque lié aux fluctuations des prix du marché, en particulier les taux d'intérêt et les risques de change, qui influent sur la performance financière de la CUA.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de la CUA découle des dépôts à vue portant intérêt auprès des banques commerciales et des comptes d'épargne à long terme.

Les revenus générés par les investissements à court terme pour aussi bien la période considérée que pour la période précédente sont trop faibles pour qu'un changement dans les taux d'intérêt puisse avoir un impact. (*Voir note 27*).

Risque de prix

La CUA ne détient aucun instrument exposé au risque de prix.

Notes (suite)

4. Objectifs et politiques de la gestion des risques financiers

a) Risques auxquels l'Union est exposée (suite)

(ii) Risque de marché (suite)

Risque de change

La CUA reçoit des subventions et est exposée au risque de change dû aux fluctuations des diverses devises, en particulier en ce qui concerne l'euro, le birr éthiopien (ETB) et la livre anglaise (GBP). Le risque de devises émane des fonds en compte et de l'encaisse en libellés en monnaies autres que le dollar US, en particulier pour ce qui concerne les missions d'observation et les missions de sauvegarde de la Paix, de la Sécurité et de la Démocratie.

Le tableau ci-dessous résume l'effet sur les excédents en cas d'appréciation/dépréciation du dollars US de 10% (2015 : 10%) par rapport à chaque devise détenue, toutes les variables demeurant constantes. (Analyse uniquement pour les principales devises)

Année 2016

	Euro	ETB	(GBP)
Effet sur les excédents/ (déficit) augmentation	<u>(35 796)</u>	<u>(35 796)</u>	<u>44 330</u>

Année 2015

	Euro	ETB	GBP
Effet sur les excédents/ (déficit) augmentation	<u>43 251</u>	<u>43 251</u>	<u>53 656</u>

(iii) Le risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à un risque, pour la CUA, de ne pas être en mesure de remplir ses obligations à l'échéance prévue. L'approche de la CUA concernant la gestion du risque de liquidité consiste à veiller à ce que des liquidités suffisantes soient disponibles, en temps opportun, pour faire face à ses obligations, sans encourir des pertes inacceptables ou risquer de nuire à la réputation de la CUA.

L'UA veille à disposer d'un solde d'encaisse suffisant pour couvrir les dépenses de fonctionnement prévues par le maintien de liquidités et de dépôts disponibles à la demande.

Le tableau ci-dessous analyse les obligations financières de la CUA par classe d'échéance fondées sur la période restante de l'état de la situation financière,

jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les montants mentionnés dans le tableau sont des flux de trésorerie non actualisés. Les soldes à payer dans un délai de 12 mois sont équivalents à leurs soldes comptabilisés, l'impact de l'actualisation étant insignifiant.

Notes (suite)

4. Objectifs et politiques de la gestion des risques financiers (suite)

a) Risques auxquels l'Union est exposée (suite)

iii. Risque de liquidité (suite)

	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
	USD 000	USD 000	USD 000	USD 000
Au 31 décembre 2016				
Crédits fournisseurs, provisions et charges à Contributions des États membres reçues à l'avance	307 430	-	-	-
Fonds des partenaires non utilisés	167 534	-	-	-
Au 31 décembre 2015				
Crédits fournisseurs, provisions et charges à payer	230 246	-	-	-
Contributions des États membres reçues à l'avance	3 509	-	-	-
Fonds des partenaires non utilisés	167 327	-	-	-

Gestion du risque lié au capital

Les objectifs de l'Union, en ce qui concerne la gestion du capital, consiste à protéger l'aptitude de l'organisation à poursuivre ses activités.

b) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers est comptabilisée au montant auquel l'instrument peut être échangé dans une opération courante entre les parties consentantes, autrement que dans une vente forcée ou une liquidation.

Les dépôts en espèces et à court terme ainsi que les soldes débiteurs sont à peu près équivalents à leurs montants comptabilisés, une situation essentiellement attribuable aux échéances à court terme de ces instruments.

La CUA se fonde sur la hiérarchie ci-après pour déterminer et constater la juste valeur des instruments financiers par la technique d'évaluation :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés dans les données d'entrée de Niveau I qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire en tant que prix) ou indirectement (tirés des prix).
- Niveau 3 : Techniques utilisant les données pour les actifs ou les passifs qui ne sont pas basés sur les données observables du marché (données non observables).

État de la situation financière

	Note s	Au 31 décembre	
		2016	2015
		USD 000	USD 000
Actifs			
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	5	408 664	413 267
Actifs incorporels	6	1 797	128
Actifs en construction	7	21	21
Créances à long terme	8	3 061	3 014
		413 543	416 430
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	304 389	261 457
Placements à court terme	10	189	186
Avances aux fournisseurs	11	5 089	3 807
Paievements anticipés	12	999	985
Créances à court terme	13	13 649	12 984
Stocks	14	1 432	1 059
Créances sur États membres	15	78 510	66 042
Créances sur fonds partenaires	16	153 621	74 561
Créances sur missions d'observation et CER	17	2 474	8 064
Créances sur les organes programme de l'UA	18	1 575	875
Comptes débiteurs intersociétés - en suspens		2 326	-
		564 253	430 020
Total Actifs		977 796	846 451
Passifs			
Passifs courants			
Créances envers les organes de l'UA - programme	18	223	-
Comptes fournisseurs	19	55 311	150 301
Dette sur les Missions d'observation et les CER	19	2 590	646
Charges à payer	20	197 870	64 075
Provisions	20	54 249	15 225
Contributions des États membres reçues à l'avance	21	177	3 509
Fonds des partenaires non utilisés	22	167 534	167 327
Total Passifs		477 954	401 083
ACTIFS NETS		499 842	445 367

Représentés par :

Fonds de Roulement		5 000	-
Fonds de réserve		325 715	311 180
Fonds spécial	23	169 127	134 187
SOLDE DU FONDS		<u>499 842</u>	<u>445 367</u>

État de la performance financière

Pour l'exercice clos le 31 décembre

		2016	2015- reformulé
	Notes	USD 000	USD 000
Produits des opérations sans contrepartie directe			
Contributions des États membres mises en recouvrement	24	169 833	131 471
Contribution volontaire État membre	24	1 215	-
Fonds de partenaires - réalisés	25	350 693	439 339
Contributions volontaires - en nature/service	26	-	1 797
		<u>521 741</u>	<u>572 607</u>
Produits des opérations sans contrepartie directe			
Autres revenus	27	3 392	1 250
Total des revenus		<u>525 133</u>	<u>573 857</u>
Dépenses			
Dépenses de personnel	28	123 514	139 289
Subventions aux organes de l'UA	29	33 795	29 194
Honoraires des experts	30	8 759	9 299
Missions officielles	31	34 557	49 914
Autres subventions	32	10 504	10 035
Subventions et donations	33	1 699	649
Provision pour dettes irrécouvrables	34	7 711	2 041
Dépréciation et amortissement	5 & 6	5 196	4 617
Autres dépenses d'exploitation	35	20 490	19 838
Opérations de maintien de la paix	36	231 865	304 231
Actif de faible valeur/dépenses en capital	37	2 389	3,501
Charges financières	38	226	371
Fournitures de bureau et services	39	6 079	3 992
Coûts du projet		786	1 207
Dépenses totales		<u>487 570</u>	<u>578 178</u>
Autres bénéfiques/(pertes)			
(Bénéfiques)/pertes sur les opérations en devises	40	11 174	18 804
Dépenses totales		<u>498 744</u>	<u>596 982</u>

Excédent net/(déficit) pour la période

26 389

(23 125)

État des variations des capitaux propres

	Fonds général USD 000	Fonds de réserve USD 000	Total USD 000
Au 1 janvier 2015	-	335 596	335 596
Erreurs d'exercices antérieurs pour PPE	-	(5 776)	(5 776)
Solde d'ouverture reformulé	-	329 820	329 820
			-
Mouvement dans l'année en cours	-	4 485	4 485
Excédent/ (déficit) pour l'exercice	(23 125)	-	(23 125)
Budget de l'exercice	23 125	(23 125)	-
Solde au 31 décembre 2015	-	311 180	311 180
Au 1 janvier 2016	-	311 180	311 180
Mouvement pendant l'exercice en cours		(6 691)	(6 691)
Excédent/ (déficit) pour l'exercice	26 389	-	26 389
Transfert des excédents aux réserves	(26 389)	26 389	-
Budget de l'exercice		(5 163)	(5 163)
Solde au 31 décembre 2016	-	325 715	325 715

Tableau des flux de trésorerie

	Note s	Exercice clôturé au 31 décembre	
		2016 USD 000	2015- reformulé USD 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Excédent/ (déficit) pour l'exercice		26 389	(23 125)
Ajustements pour :			
Amortissement des immobilisations corporelles	5	5 196	4 618
Provision pour contribution douteuse		7 711	2 041
Crédits de fin d'exercice		5 163	-
Surplus d'exploitation/(déficit) avant variation du fonds de roulement		44 458	(16 466)
<i>Augmentation / (baisse) des :</i>			
Créances à long terme	8	(47)	606
Avances aux fournisseurs	11	(1 282)	4 331
Paievements anticipés	12	(14)	(347)
Créances à court terme	13	(664)	(3 398)
Stocks	14	(374)	48
Créances sur États membres	15	(12 469)	1 171
Créances sur fonds partenaires	16	(79 060)	13 374
Créances sur missions d'observation et CER	17	5 590	8 955
Créances sur les organes programme de l'UA	18	(700)	(570)
Intersociétés – en suspens		(2 326)	-
<i>Augmentation / (baisse) des :</i>			
Créances envers les organes de l'UA - programme	18	223	-
Comptes fournisseurs	19	(95 636)	21 380
Dette sur les Missions d'observation et les CER	19	2 590	-
Charges à payer	20	149 524	(12 930)
Provisions	20	39 024	9 210
Contributions des États membres reçues à l'avance	21	(3 332)	(7 307)
Fonds des partenaires non utilisés	22	206	(28 575)
Trésorerie nette (utilisée)/générée (dans)/des activités de fonctionnement		45 714	(10 486)

	Note s	Exercice clôturé au 31 décembre	
		2016	2015- reformulé
		USD 000	USD 000
Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement			
Achat d'immobilisations corporelles	5	<u>(2 778)</u>	<u>(3 382)</u>
Trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement		<u>(2 778)</u>	<u>(3 382)</u>
Augmentation nette/ (diminution) en trésorerie et équivalents de trésorerie		42 936	(13 868)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 janvier		<u>261 643</u>	<u>275 511</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre		<u>304 578</u>	<u>261 643</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les soldes bancaires ainsi que les investissements à court terme.

Tableau de comparaison des montants du budget et des montants en espèces réels

Poste	Budget approuvé 2016	Ajustements	Budget final Exercice 2016	Dépenses réelles Exercice 2016	Différence de rendement Exercice 2016
	USD 000	USD 000	USD 000	USD 000	USD 000
Dépenses					
Pilier 1 : Paix et sécurité	40 060	-	40 060	16 386	41%
Pilier 2 : Dév., Coop., Intégration régionale	94 782	-	94 782	29 431	31%
Pilier 3 : Valeurs partagées	24 378	-	24 378	5 253	22%
Pilier 4 : Renforcement institutionnel et des capacités	112 960	-	112 960	16 980	15%
Pilier 5 : Autres	3 586	-	3 586	970	27%
Opérations de maintien de la paix	354 465	-	354 465	244 092	69%
Budget fonctionnel - CUA	84 648	-	84 648	59 525	70%
Dépenses totales	714 879	-	714 879	372 637	52%

Un rapprochement du tableau d'analyse budgétaire et des états financiers est présenté à la note 44.

Notes (suite)

5 Immobilisations corporelles

	Actifs en constru ction USD 000	Terrai n USD 000	Bâtime nt USD 000	Véhicu le autom obile USD 000	Matériel informa tique USD 000	Mobilier et aménag ements USD 000	Matériel de bureau USD 000	Groupe électrog ène USD 000	Total USD 000
Exercice clos le 31 décembre 2016									
Coût									
Au 1 janvier 2016	21	283 827	114 008	8 250	5 452	1 075	5 570	20 139	438 342
Bureaux consolidés cette année	-	-	-	31	-	-	5	-	36
Transfert vers logiciel		-	-	-	(879)	-	-	-	(879)
Ajouts	-	-	85	191	303	14	883	10	1 481
Cessions			(31)	(618)	-	(33)	(184)		(866)
Au 31 décembre 2016	21	283 827	114 062	7 854	4 869	1 056	6 274	20 153	438 114
Dépréciation									
Au 1 janvier 2016	-	-	10 983	5 585	3 373	366	3 138	1 606	25 051

	Actifs en constru ction USD 000	Terrai n USD 000	Bâtime nt USD 000	Véhicu le autom obile USD 000	Matériel informa tique USD 000	Mobilier et aménag ements USD 000	Matériel de bureau USD 000	Groupe électrog ène USD 000	Total USD 000
Bureaux consolidés cette année	-	-	-	17		-	-	-	17
Transfert vers logiciel	-	-	-	-	(440)	-	-	-	(440)
Charges pour l'exercice	-	-	2 577	692	770	92	955	344	5 430
Radié suite à la cession	-	-	24	(430)	(32)	(19)	(124)	(6)	(611)
Au 31 décembre 2016	-	-	13 560	5 865	3 671	439	3 968	1 943	29 448
Montant net comptable Au 31 décembre 2016	21	283 827	100 502	1 989	1 197	617	2 306	18 203	408 664

Notes (suite)

5 Immobilisations corporelles (suite)

	Actifs en construc tion	Terrain	Bâtiment	Véhicul e autom obile	Matériel informa tique	Mobilier et aménag ements	Matériel de bureau	Groupe électro gène	Total
	USD 000	USD 000	USD 000	USD 000	USD 000	USD 000	USD 000	USD 000	USD 000
Exercice clôturé le 31 décembre 2015									
Coût									
Au 1 janvier 2015	156	284 030	139 720	7 885	6 306	1 523	5 936	2 896	448 452
Erreurs PA	-	(2 000)	(25 608)	121	(613)	(295)	(456)	17 963	(10 888)
Erreurs de classification PA	-		(265)	(414)	(542)	(158)	(296)	(773)	(2 448)
Solde d'ouverture reformulé	156	282 030	113 847	7 592	5 151	1 070	5 184	20 086	435 116
Ajouts	21	1 797	161	658	301	5	386	53	3 382
Au 31 décembre 2015	21	282 827	114 008	8 250	5 452	1 075	5 570	20 139	438 342

Dépréciation

Au 1 janvier 2015	-	-	11 554	5 242	3 419	571	2 804	1 926	25 516
Erreurs PA	-	-	(2 778)	(262)	(789)	(300)	(534)	(993)	(5 656)
Solde d'ouverture reformulé	-	-	8 776	4 980	2 630	271	2 270	933	19 860
Charges pour l'exercice	-	-	2 207	605	743	95	868	673	5 191
Au 31 décembre 2015	-	-	10 983	5 585	3 373	366	3 138	1 606	25 051
Montant net comptable									
Au 31 décembre 2015	21	283 827	103 025	2 665	2 079	709	2 432	18 533	413 291

Note :

Conformément à la disposition transitoire, la CUA n'a pas comptabilisé dans le compte de résultat les actifs en cours de vérification et de validation par les experts afin de déterminer une comptabilisation et une évaluation adéquates. Il s'agit du Nouveau bâtiment du Siège offert par l'Allemagne, du patrimoine d'Alger offert par le pays hôtes et de divers autres biens, ainsi que des biens et bâtiments du bureau de liaison de RDC. En outre, le terrain et les bâtiments de Bruxelles n'ont pas été classés dans leur catégorie respective de terrain et de bâtiment. Les terres offertes par le Gouvernement du Mali pour la construction de notre bureau de l'ACALAN n'ont pas été comptabilisées dans les états financiers.

La CUA a décomptabilisé les biens de la STRC à Lagos, car cette dernière n'a pas de titre foncier au nom de l'UA et ne contrôle pas certaines des propriétés. La CUA s'est lancée dans un processus d'organisation pour identifier et évaluer tous les biens immobiliers non comptabilisés en 2017.

UA-IBAR : -Immobilisations corporelles

En 2015, les actifs du bureau d'UA-IBAR ont été réévalués sur la base du rapport des consultants d'IMPAX. Le Gouvernement du Kenya a offert un terrain à l'UA-IBAR pour une période de bail de 99 ans, conformément à la réglementation en vigueur du gouvernement-hôte. Ce point a été intégré dans les états financiers.

Notes (suite)

6 Actifs incorporels

	2016	2015
	USD 000	USD 000
Coût		
Au début de l'année - 1 janvier	1 907	2 541
Erreurs PA	-	(664)
	<hr/>	<hr/>
Coût reformulé	1 907	1 877
Ajouts	1 297	30
Transfert du PP&E	879	-
	<hr/>	<hr/>
A la fin de l'année - 31 décembre	4 083	1 907
	<hr/>	<hr/>
Amortissement		
Au début de l'année - 1 janvier	1 779	2 048
Erreurs PA	-	(320)
	<hr/>	<hr/>
Solde reformulé	1 779	1 728
Amortissement pour la période	67	51
Transfert de PP&E	440	-
	<hr/>	<hr/>
Amortissement cumulé au 31 décembre	2 286	1 779
	<hr/>	<hr/>
Solde comptable net		
A la fin de l'année - 31 décembre	1 797	128
	<hr/>	<hr/>

7 Actifs en construction

Les états financiers intègrent les actifs en construction, d'un montant de 21 000 dollars américains, dans l'exercice en cours relatif au Bâtiment de l'AMISOM (2015 : 21 000 dollars américains).

Le centre intégré de service de projet, qui sera remis par le gouvernement chinois dans 32 mois à compter de la date du contrat (21 janvier 2016), est estimé à un coût de 237 millions de RMB et était en construction au 31 décembre 2016.

8 Créances à long terme

Elles se rapportent à un prêt pour véhicule accordé au personnel. Elles ont été scindées en créances courantes et non courantes, comme indiqué ci-après :

	2016	2015
	USD 000	USD 000
Prêt véhicule au personnel		
Créance à long terme - non courante	3 061	3 014
Créance à court terme - Courante (note 13)	2 217	2 893

La valeur comptable des prêts accordés au personnel pour l'acquisition de véhicules se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Notes (suite)

9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2016 USD 000	2015 USD 000
Encaisse	227	146
Fonds en transit	4,234	260
Avoirs en banque	299,928	261,051
	<hr/>	<hr/>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	304 389	261 457
	<hr/>	<hr/>

10 Placements à court terme

Il s'agit de soldes sur les dépôts à court terme du marché monétaire investis auprès de la banque JP Morgan Chase, à New York, et de la Banque ING, à Bruxelles, en Belgique. Les dépôts produisent des intérêts à divers taux et ont des échéances inférieures à un an. Au 31 décembre 2016, les investissements s'établissaient comme il suit :

	2016 USD 000	2015 USD 000
Dépôts sur le marché monétaire	9	7
Dépôts sur le marché monétaire	180	179
	<hr/>	<hr/>
	189	186
	<hr/>	<hr/>

La trésorerie & les équivalents de trésorerie ainsi que les investissements à court terme sont détaillés ci-dessous

	2016 Dollars US	2015 Dollars US
Fonds général	26 536	18 347
Fonds spécial	1 278	890
Fonds de Roulement	5 270	60
Partenaires-DPS	205 371	174 591
Partenaires-ERM	66 123	67 755
	<hr/>	<hr/>
	304 578	261 643
	<hr/>	<hr/>

11 Avances aux fournisseurs

	2016 USD 000	2015 USD 000
Avances aux fournisseurs	5 089	3 807

Notes (suite)

12 Paiements anticipés

	2016 USD 000	2015 USD 000
Autres paiements anticipés	248	309
Provision	5	-
Net - autres paiements anticipés	<u>243</u>	<u>309</u>
Paieement anticipé loyer	143	-
Éducation	45	129
Paieement anticipé assurance	568	547
	<u>999</u>	<u>985</u>

Le mouvement des provisions pour dépréciation des créances à court terme s'établit ainsi qu'il suit :

	2016 USD 000	2015 USD 000
Au début de l'année	-	-
Provision dans l'année	5	-
	<u>5</u>	<u>-</u>
A la fin de l'année	<u>5</u>	<u>-</u>

13 Créances à court terme

	2016 USD 000	2015 USD 000
Autres créances		
Créances diverses	3 289	4 421
Créances sur États membres	944	1 795
Créances sur États membres	6 278	6 289
Provision pour dettes irrécouvrables - autres créances	(7 180)	(6 933)
Autres créances - net	<u>3 331</u>	<u>5 572</u>
Avance recouvrable auprès des membres du personnel	165	118
Prêt véhicule	2 217	2 893
Déplacements et caisse d'avance	3 668	3 280
Avances sur salaire et indemnité de logement	1 584	1 122
Créances sur UPA	<u>2 684</u>	<u>-</u>

13 649

12 985

Notes (suite)

13 Créances à court terme (suite)

Le mouvement des provisions pour dépréciation des créances à court terme s'établit ainsi qu'il suit :

	2016 USD 000	2015 USD 000
Au début de l'année	6 933	7 166
Provision dans l'année	247	-
Utilisée	-	(233)
	<hr/>	<hr/>
A la fin de l'année	7 180	6 933
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

14 Stocks

	2016 USD 000	2015 USD 000
Fournitures et matériel de bureau	493	516
Uniformes et matériels ménagers	1	1
Entretien du parc et pièces de rechange	11	11
Rafraîchissements et boissons	20	22
Matériels d'entretien	55	23
Matériels d'impression	203	167
Matériels & accessoires informatiques	76	76
Fournitures & produits médicaux	301	53
Fournitures & produits militaires	197	197
Autres	75	(8)
	<hr/>	<hr/>
	1 432	1 058
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

15 Arriérés de contribution des États membres

	2016 USD 000	2015 USD 000
Arriérés de contribution des États membres	84 487	66 661
Provision pour dettes irrécouvrables - contributions des États membres mises en recouvrement	(5 977)	(619)
	<hr/>	<hr/>

Arriérés de contribution des États membres - net	78 510	66 042
	<u> </u>	<u> </u>

Notes (suite)

15 Arriérés de contribution des États membres

Le mouvement des provisions pour dépréciation des arriérés de contribution des États membres s'établit ainsi qu'il suit :

	2016 USD 000	2015 USD 000
Au début de l'année	619	3 110
Provision dans l'année	5 358	
Reprises	-	(2 491)
	<hr/>	<hr/>
A la fin de l'année	5 977	619
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

16 Fonds de Partenaires

	2016 USD 000	2015 USD 000
Créances sur fonds partenaires	157 869	79 325
Moins : provision pour dettes irrécouvrables- fonds de partenaires	(4 248)	(4 764)
	<hr/>	<hr/>
Créances sur fonds partenaires - net	153 621	74 561
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Le mouvement des provisions pour dépréciation des fonds de partenaire s'établit ainsi qu'il suit :

	2016 USD 000	2015 USD 000
Au début de l'année	4 764	-
Provision dans l'année	-	4 764
Reclassification en créances sur missions d'observation et CER	(567)	-
Provision utilisée	51	-
	<hr/>	<hr/>
A la fin de l'année	4 248	4,764
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Un mouvement des fonds partenaire est présenté à l'annexe 1

Notes (suite)

17 Créances sur missions d'observation et CER

	2016 USD 000	2015 USD 000
Transferts en souffrance vers missions d'observation		
Bureau REP Dakar	208	208
Haïti	-	2
DPAIT/ Soudan	19	19
Darfour/Soudan	1 526	1 526
Provision pour dettes irrécouvrables (Darfour/Soudan)	(1 752)	(1 526)
	<u>-</u>	<u>229</u>
Transfert en souffrance vers les CER		
IGAD (I & II)	-	194
COMESA (I & II)	-	20
EAC (I & II)	-	76
CEDEAO (I & II)	-	627
SADC (I & II)	-	115
Partenaires	601	602
Bureaux régionaux	-	358
CER APSA	2 473	5 843
	<u>3 075</u>	<u>7 835</u>
Créances des programmes	3 075	7 835
Provision pour CER (partenaires)	(601)	-
	<u>2 474</u>	<u>8 064</u>
Créances sur missions d'observation et CER	<u>2 474</u>	<u>8 064</u>

Le mouvement sur la provision pour dépréciation de créances sur missions d'observation s'établit ainsi qu'il suit :

	2016 USD 000	2015 USD 000
Au début de l'année	1 526	1 526
Provision supplémentaire au cours de l'exercice	260	-
Créances sur missions d'observation et CER	567	-
Provision utilisée	-	-

A la fin de l'année	<u>2 353</u>	<u>1 526</u>
---------------------	--------------	--------------

Notes (suite)

18 (a) Créances sur les organes programme de l'UA

	2016 USD 000	2015 USD 000
Organe de l'UA - Fonds monétaire international	-	31
Organe de l'UA - Parlement panafricain	-	33
Organe de l'UA - Cour africaine des droits de l'homme et des peuples	-	13
Organe de l'UA - Commission africaine des droits de l'homme et des peuples	-	(180)
Organe de l'UA - CCUAC	-	(3)
Organe de l'UA - Bureau régional AOSTI Malabo	1 554	951
Interservices-AFREC	-	31
Interservices-Bureau régional NEPAD	21	(1)
	1 575	875

(b) Créances sur Organes programme de l'UA

Organe de l'UA - Parlement panafricain	16	-
Organe de l'UA - Commission africaine des droits de l'homme et des peuples	(154)	-
Organe de l'UA - CCUAC	(53)	-
	(223)	-

19 (a) Comptes fournisseurs

	2016 USD 000	2015 USD 000
Pays contributeurs de troupes	3 351	3 600
Fournisseurs	41 030	137 390
Coopérative de crédit et association du personnel	5,169	3 103
Créances sur personnel	3 740	3 691
Créances diverses et autres	2 034	2 517
	55 304	150 947

(b) Créances sur Missions d'observation et CER

Créances sur CER	2 596	646
20 Comptes de régularisation et provisions		
	2016	2015
	USD 000	USD 000
a) <i>Comptes de régularisation</i>		
Charges à payer et provisions	197 833	64 075
Autres/bureaux régionaux	37	-
	197 870	64 075
Notes (suite)		
	2016	2015
	USD 000	USD 000
b) <i>Provisions</i>		
Provision pour handicap et indemnité pour décès	22 798	15 225
Autres provisions	31 451	-
	54 249	15 225
21 Contributions des États membres reçues à l'avance		
	2016	2015
	USD 000	USD 000
Contributions des États membres reçues à l'avance	177	3 509
22 Fonds des partenaires non utilisés		
	2016	2015
	USD 000	USD 000
Fonds des partenaires non utilisés	167 534	167 327
Un mouvement des fonds partenaire est présenté à l'annexe 1		
23 Fonds spécial		
	2016	2015
	USD 000	USD 000

Projets et programmes (Bureaux régionaux)	41	313
Fonds spécial de contribution pour les réfugiés	6 828	5 679
Fonds spécial d'urgence pour la sécheresse	11 956	10 956
Acquisition de biens immobiliers pour l'UA	86 356	82 615
Panel de Haut niveau des États membres & Minis	823	824
Étude du projet de Gouvernement de l'Union	55	55
Fonds général pour la paix (SF005)	34 811	7 707
Fonds de solidarité (SF007)	3 193	3 206
Acquisition des Locaux du Bureau de Washington	91	91
Aide à la famine dans la Corne de l'Afrique	2 730	2 730
Fonds pour les femmes africaines	2 232	1 572
Fonds de maintenance	4 802	3 230
Fonds fiduciaire AFISMA	15 000	15 000
Panel de haut sur les sources alternatives de financement	209	209
	<hr/>	<hr/>
	169 127	134 187
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Notes (suite)

**24 (a) Contributions des États membres
mises en recouvrement**

	2016 USD 000	2015 USD 000
Contributions mises en recouvrement	169 833	131 471

**(b) Contributions volontaires des États
membres**

Contributions volontaires	1 215	-
---------------------------	-------	---

25 Fonds des partenaires réalisés

	2016 USD 000	2015 USD 000
Paix et sécurité	266 848	314 189
Programmes	83 845	125 151
	<u>350 693</u>	<u>439 340</u>

26 Contribution volontaire en nature/service

	2016 USD 000	2015 USD 000
Don de terrain	-	1 787
Don en espèces	-	-
	<u>-</u>	<u>1 787</u>

27 Autres revenus

	2016 USD 000	2015 USD 000
Dons mis en recouvrement	536	-
Cession d'actifs obsolètes	90	-
Centre médical de l'UA	57	37
Revenus locatifs	388	202
Intérêts sur compte bancaire	15	19
Intérêt sur les investissements à court terme	4	307

Gain de change	350	258
Autres revenus	1 952	427
	<hr/>	<hr/>
	3 392	1 250
	<hr/>	<hr/>

Notes (suite)

28 Dépenses de personnel

	2016	2015
	USD 000	Reformulé USD 000
Salaire de base	28 299	28 209
Avantages sociaux acquis des employés	224	9 570
Indemnité de poste	9 729	9 832
Indemnité d'intérim	52	39
Personnel temporaire	635	674
Heures supplémentaires	209	219
Indemnités pour personnes à charge	1 036	1 052
Indemnité de logement	6 558	7 272
Régime de retraite (<i>régimes à cotisation déterminée</i>)	5 417	5 815
Indemnité spéciale/salaires à court terme	55 566	52 679
Indemnité d'éducation	3 822	3 924
Voyage au titre des congés dans la famille	587	792
Indemnité d'installation	690	469
Taux de change préférentiel	1 666	1 864
Assurance du personnel	2 424	4 674
Indemnité de départ	2 158	1 281
Bien-être du personnel	17	52
Indemnité de non-résident	130	139
Coût lié au recrutement de personnel	373	129
Transport des effets personnels	217	735
Dépenses médicales	2 002	1 392
Frais de représentation	38	1
Salaires et indemnités - PSO	-	8 373
Autres	1 664	103
	123 573	139 289

29 Subventions aux Organes de l'UA

	2016	2015
	USD 000	Reformulé USD 000
Parlement panafricain (PAP)	11 949	9 290
Cour africaine des droits de l'homme et des peuples	7 830	7 842
Commission africaine des droits de l'homme et des peuples	3 809	3 424
ECOSOCC	649	622
Conseil consultatif sur la corruption	1 367	624
NEPAD	7 096	6 488

AFREC	-	-
Conseil de paix et de sécurité	553	382
Commission de l'Union africaine pour le droit International (CUADI)	338	336
Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant	204	186
	<hr/>	<hr/>
	33 795	29 194
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Notes (suite)

30 Frais d'expert

	2016 USD 000	2015 USD 000
Frais juridiques	12	-
Honoraires des consultants	4	6 672
	983	
Frais d'audit	173	30
Frais liés aux travailleurs indépendants	2	1
Honoraires	094	587
Licences d'utilisation et frais de location de logiciels	820	978
Frais de courtage	643	32
	34	-
	<hr/>	<hr/>
	8 759	9 299
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

31 Missions officielles

	2016 USD 000	2015 USD 000
Billets de transport	14	17
	060	245
IJS	17	18
	044	694
Frais de visa	102	98
Autres frais de mission	3 351	13
		877
	<hr/>	<hr/>
	34 557	49 914
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

32 Autres subventions

	2016 USD 000	2015 USD 000
Réfugiés et déplacés internes	1 927	1 850
Fonds spécial d'urgence	1 000	1 000

Fonds de la paix	6 745	6 473
Subvention et aide spéciale	350	250
Fonds pour les femmes africaines	482	462
	<hr/>	<hr/>
	10 504	10 035
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Notes (suite)

33 Aides et donations

	2016 USD 000	2015 USD 000
Dons	200	203
Aides	1 191	178
Prix	308	268
	<hr/>	<hr/>
	1 699	649
	<hr/>	<hr/>

34 Provision pour dettes irrécouvrables

	2016 USD 000	2015 USD 000
Paiements anticipés (<i>note 12</i>)	5	
Créances à court terme (<i>note 13</i>)	247	(232)
Créances sur États membres (<i>note 15</i>)	5 358	(2 491)
Créances sur fonds partenaires (<i>note 16</i>)	(516)	4 764
Créances sur missions d'observation et CER (<i>note 17</i>)	827	-
Autres mouvements dans provisions pour dettes irrécouvrables	1 790	-
	<hr/>	<hr/>
	7 711	2 041
	<hr/>	<hr/>

35 Autres dépenses de fonctionnement

	2016 USD 000	2015 Reformulé USD 000
Loyer	4	8
	988	471
Communications	2	1
	095	228
Entretien et réparation	1	869
	260	
Services publics		554
	686	
Hébergement		181
	115	
Impression et reliure		242
	224	

35 Autres dépenses de fonctionnement

	2016	2015
	USD 000	Reformulé USD 000
Publications et périodiques	1	934
	147	
Assurance		1
	662	056
Publicité	1	243
Carburant et lubrifiants		623
	510	
Formation	8	4
	230	431
Ajustements d'inventaire	26	-
Autres	67	1 006
Dépenses liées aux programmes et projets/fonds des partenaires	479	-
	<hr/>	<hr/>
	20 490	19 838
	<hr/>	<hr/>

Notes (suite)

36 Opérations de maintien de la paix

	2016	2015
	USD 000	USD 000
Indemnités pour soldats de la paix	213 620	285 010
Capital-décès & pension d'invalidité	18 245	19 206
Frais d'utilisation équipement personnel	-	15
	<hr/>	<hr/>
	231 865	304 231
	<hr/>	<hr/>

37 Actif de faible valeur/dépenses en capital

	2016	2015
	USD 000	USD 000
Bâtiments	10	5
Véhicules automobiles	111	332
Ordinateurs et accessoires	569	884
Matériel de bureau	109	102

37 Actif de faible valeur/dépenses en capital

	2016 USD 000	2015 USD 000
Mobilier de bureau et aménagements	311	164
Mobilier de maison et accessoires	41	55
Matériel et machines d'impression	1	2
Matériel médical	100	105
Autres biens	818	1
Groupes électrogènes	306	333
Interprétation de conférence	13	500
	20	
	<hr/>	<hr/>
	2 389	3 502
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

38 Charges financières

	2016 USD 000	2015 USD 000
Frais bancaires	224	358
Charges d'intérêt	2	13
	<hr/>	<hr/>
	226	371
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Notes (suite)

39 Fournitures de bureau et services

	2016	2015
	USD 000	USD 000
Fournitures de bureau et services	624	1 583
Servies d'impression et de photocopie	-	230
Consommables d'impression	-	187
Fournitures d'entretien	7	259
Autres fournitures & services	5 448	1 733
	<hr/>	<hr/>
	6 079	3 992
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

40 Devises (gains)/pertes

	2016	2015
	USD 000	USD 000
Perte/ (gain) induit par les fluctuations des taux de change	(21 287)	(24 691)
(Gain)/perte induit par l'appréciation du taux de change	32 461	43 495
	<hr/>	<hr/>
	11 174	18 804
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Notes (suite)

41 Informations sectorielles du secteur public

La norme IPSAS 18 exige que, lorsque les activités menées par une organisation sont diversifiées, couvrent une large gamme de régions géographiques variées et revêtent différentes caractéristiques socio-économiques, il est nécessaire de fournir des informations financières et non financières désagrégées sur des secteurs particuliers afin de rendre disponibles des informations pertinentes à des fins de respect de l'obligation de rendre compte et de prise de décision. Les deux types de secteurs relevés sont qualifiés de secteurs de service ou secteurs géographiques. Ces expressions ont les sens suivants :

L'expression secteur de service désigne une composante distincte d'une entité qui fournit une production connexe ou réalise des objectifs opérationnels particuliers conforme à sa mission générale ;

Un secteur géographique est une composante distincte d'une entité qui est engagée dans la fourniture de produits ou dans la réalisation d'objectifs opérationnels particuliers au sein d'une zone géographique déterminée.

La CUA collecte des informations sectorielles en se basant sur les secteurs de service et les sources de financement.

Les secteurs opérationnels à signaler tirent l'essentiel de leurs revenus des contributions des États membres mises en recouvrement et des fonds des partenaires.

La contribution des États membres mise en recouvrement est reçue par la CUA et envoyée à chacune des entités sous la forme de subventions. La CUA dispose également de 14 bureaux de liaison dans différents pays africains. Les opérations des bureaux de liaison sont coordonnées à partir du siège de la CUA, à Addis-Abeba, en Éthiopie.

Pour les besoins de la gestion et de l'établissement des rapports, la Commission de l'Union africaine est organisée sur la base des différents secteurs de services ci-après :

- Le siège de la Commission de l'Union africaine (CUA) et 14 bureaux de liaison ;
- Quatorze (14) agences spécialisées et bureaux régionaux ; et
- Six (6) bureaux de représentation permanente.

La liste complète des entités consolidées est fournie ci-dessus, à la section 1.3 « base juridique et portée des états financiers. » Les informations sectorielles sont fournies ci-dessous :

Notes (suite)

a) Performance des secteurs de service	Siège & bureaux de liaison de la CUA USD 000	Agences spécialisées USD 000	Bureaux de repr. Permanents USD 000	Ajustements de consolidation USD 000	Total CUA USD 000
Au 31 décembre 2016					
Produits des opérations sans contrepartie directe					
Contributions des États membres mises en recouvrement	169 833	-	-	-	169 833
Contribution volontaire États membres	1 215	-	-	-	1 215
Fonds de partenaires - réalisés	332 968	17 669	56	-	350 693
Contributions volontaires	-	-	-	-	-
Subventions de la CUA	-	9 824	9 040	(18 864)	-
Produits des opérations sans contrepartie directe					
Autres revenus	2 995	302	94	-	3 391
Total revenus	507 011	27 795	9 190	(18 864)	525 132
Dépenses					
Opérations de paix et de sécurité	231 865	-	-	-	231 865
Autres dépenses	172 857	26 337	9 583	-	208 777
Perte de change (net)	11	-	11	-	11
	080	83	-	-	174
Provision pour dettes irrécouvrables	7	-	-	-	7
	711	-	-	-	711
Dépréciation	4	-	669	-	5
	117	410	-	-	196

Charges financières			11	-	
	159	56			226
Subventions aux organes de l'UA	33			-	33
	794	-	-		794
Dépenses totales	<u>461 583</u>	<u>26 886</u>	<u>10 274</u>	<u>-</u>	<u>498 743</u>
Excédent net/(déficit) pour l'exercice	<u>45 428</u>	<u>925</u>	<u>(415)</u>	<u>(18 864)</u>	<u>26 389</u>
Actifs sectoriels	<u>926 130</u>	<u>23 012</u>	<u>29 949</u>	<u>-</u>	<u>978 698</u>
Passifs sectoriels	<u>461 188</u>	<u>17 398</u>	<u>662</u>	<u>-</u>	<u>478 772</u>
Actifs nets sectoriels	<u>464 942</u>	<u>5 614</u>	<u>29 286</u>	<u>-</u>	<u>499 926</u>

Notes (suite)-

a) Informations sectorielles de service (suite)

	Siège & Bureaux de liaison CUA USD 000	Agences spécialisées USD 000	Bureaux repr. permanents USD 000	Ajustements de consolidation USD 000	Total CUA USD 000
Au 31 décembre 2015					
Produits des opérations sans contrepartie directe					
Contributions des États membres mises en recouvrement	131 471	-	-	-	131 471
Fonds de partenaires - réalisés	422 051	17 289	-	-	439 340
Contributions volontaires	-	1 797	-	-	1 797
Subventions de la CUA	-	8 321	9 757	(18 078)	-
Produits des opérations sans contrepartie directe					
Autres revenus	690	548	12	-	1 250
Total Revenus	554 212	27 955	9 769	(18 078)	573 858
Dépenses					
Opérations de paix et de sécurité	304 230	-	-	-	304,231
Autres dépenses	201 475	25 868	9 708	-	237 051
Perte de change (nette)	16 346	2 400	58	-	18 804
Provision pour dettes irrécouvrables	2 041	-	-	-	2 041
Dépréciation	3 573	385	660	-	4 618
Charges financières	295	63	12	-	370
Subventions aux bureaux spécialisés & régionaux	18 078	-	-	(18 078)	-
Subventions aux organes de l'UA	29 869	-	-	-	29 869
Dépenses totales	575 908	28 716	10 438	(18 078)	596 984
Excédent/ (déficit) net pour l'exercice	(21 696)	(761)	(669)	-	(23 126)

Actifs sectoriels	<u>788 187</u>	<u>26 661</u>	<u>31 601</u>	<u>846 449</u>
Passifs sectoriels	<u>377 758</u>	<u>22 667</u>	<u>657</u>	<u>401 082</u>
Actifs sectoriels nets	<u>410 428</u>	<u>3 994</u>	<u>30 945</u>	<u>445 367</u>

Notes (suite)

b) Ajouts aux actifs non courants	Siège & Bureaux de Liaison CUA USD 000	Agences spécialisées USD 000	Bureaux repr. Permanent USD 000	Ajustements de consolidation USD 000	Total CUA USD 000
Au 31 décembre 2016					
Immobilisations corporelles	_____	_____	_____	_____	_____
Actifs incorporels - logiciel	_____	_____	_____	_____	_____
Au 31 décembre 2015					
Immobilisations corporelles	_____	_____	_____	_____	_____
Actifs incorporels - logiciel	_____	_____	_____	_____	_____

Notes (suite)

42 Parties liées

Dans le cadre de ses opérations, la CUA procède à des transactions avec les parties liées, notamment les États membres, les organes de l'UA et les Bureaux des Représentants.

Les fonds reçus des États membres ont été mentionnés dans l'état de performance financière. Les fonds remis aux Bureaux des représentants et aux Organes ont été utilisés de manière indépendante et consolidés dans les états financiers de la CUA.

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants, tels que définis par IPSAS 20 « informations relatives aux parties liées », sont les membres de la CUA qui constituent, ensemble, l'organe de direction de la CUA. Il s'agit, en particulier, du/de la Président(e), du/de la Vice-Président(e) et des 8 Commissaires. La rémunération s'établit comme il suit :

	2016	2015
	Dollars	Dollars
	US	US
Président(e)	192 576	192 576
Vice-président(e)	175 933	175 933
Commissaire aux Affaires économiques	183 760	183 760
Commissaire aux res. humaines, science & tech.	188 816	188 816
Commissaire aux infrastructures & énergie	188 816	188 816
Commissaire aux Affaires politiques	184 260	184 260
Commissaire à la paix et à la sécurité	189 066	189 066
Commissaire à l'économie rurale & agriculture	183 968	184 010
Commissaire aux Affaires sociales	188 816	188 816
Commissaire au commerce et à l'industrie	184 760	184 760
Autres avantages - contribution déterminée à ALICO		
	1 860 771	1 860 813
	1 860 771	1 860 813

43 Engagements

Engagements au titre de contrats de location-exploitation-Bureau du Caire

La Commission de l'Union africaine a conclu, pour une période de 5 ans, à partir de juillet 2014, un contrat de bail pour le bureau régional du Caire. Les futurs paiements au titre de la location de ces locaux s'établissent ainsi qu'il suit :

	2016 USD 000	2015 USD 000
En tant que preneur		
Payable dans un délai d'un an	52	49
Payable dans un délai d'un à cinq ans	82	134
	<hr/>	<hr/>
	134	183
	<hr/>	<hr/>

La CUA a également loué ses locaux à plusieurs prestataires de service Les futurs revenus locatifs au titre de la location des locaux s'établissent comme il suit :

En tant que bailleur

Payable dans un délai d'un an	114	118
Payable dans un délai d'un à cinq ans	42	153
	<hr/>	<hr/>
	156	271
	<hr/>	<hr/>

44 Rapprochement du tableau d'analyse budgétaire et du tableau de performance financière

	USD 000	USD 000
Dépenses selon l'état budgétaire	372 637	456 510
Ajout :		
Provision pour avantages sociaux travailleurs	-	9 569
Pertes de change	11 663	18 501
Organe Dépenses	33 490	-
Bureaux régionaux Dépenses	37 127	37 130
Bureaux de liaison Dépenses	17 516	22 568
Dépenses au titre des Fonds spéciaux	10 504	10 035
Coûts du projet	786	1 206
Provision pour dettes irrécouvrables	7 711	2 041
Dépenses au titre des contributions volontaires	3 346	-
Dépréciation	3 964	4 706
Actifs de faible valeur	-	4 847
Transfert aux organes	-	29 869
Dépenses selon le tableau de performance financière	<hr/> 498 744	<hr/> 596 982

45 Employés

Le nombre des employés à la fin de l'année était de 1 875 (2015 : 1 957)

46 Les anciennes rubriques en suspens seront soumises au COREP, pour radiation

La CUA a procédé à une étude des soldes anciens non réglés de diverses rubriques budgétaires. Ces soldes sont réputés irrécouvrables et doivent être soumis au COREP pour solliciter l'autorisation de les radier des livres de compte de la CUA. L'analyse des soldes est présentée à l'annexe 2. Un projet de politique de radiation a été préparé et soumis, pour approbation, dans le cadre du budget 2017.

--- 000 ---

Annexe 1 : Mouvement des fonds des partenaires

Annexe 2 : Anciennes rubriques en suspens à soumettre au COREP, pour radiation